

« L'EDUCATION A LA CITOYENNETE DEMOCRATIQUE
ET AUX DROITS HUMAINS EN SUISSE »

ETAT DES LIEUX

Réalisé dans le cadre de l'Année européenne de la citoyenneté démocratique par
l'éducation du Conseil de l'Europe (2005)

Marie Lafontaine-Schwarz

Apprendre et vivre
la démocratie

« Dans une société démocratique, rien n'est jamais acquis une fois pour toutes. Une société démocratique est une réalité dynamique, qui exige des efforts permanents pour rester vivante et fonctionner de façon satisfaisante »

M. Walter Schwimmer,
Secrétaire général du Conseil de l'Europe, 14-16 septembre 2000¹

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont strictement personnelles et n'engagent que l'auteur.

Institut de hautes études internationales HEI/PSIO
Rue de Lausanne 132
P.O. Box 36
CH-1211 Geneva 21
www.hei.unige.ch/PSIO

¹ Allocution d'ouverture de la Conférence finale, dans Forrester Keith, rapport de la Conférence finale, Strasbourg, 14-16 septembre 2000, DGIV/EDU/CIT (2000) 41, annexe III.

Table des matières

Résumé	5
Introduction : objectifs de la recherche	6
1. Remise en contexte : bref historique de l'ECD	6
1.1. L'Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation.....	6
1.2. Renouveau de l'Education à la citoyenneté démocratique dans les années 90.....	8
1.3. Les activités du Conseil de l'Europe en ECD.....	9
2. Méthodologie de la recherche	12
2.1. Les critères de sélection.....	13
2.2. Les outils de la recherche.....	14
3. Résultats de la recherche	15
3.1. L'inventaire.....	15
3.1.1. Réalisation du site Internet : www.internet-citizen.ch	15
3.1.2. Quelques données statistiques.....	16
3.2. Des données difficiles à analyser : problème conceptuel.....	17
3.2.1. Des critères d'identification contestables : une définition insatisfaisante.....	17
3.2.2. Absence de définition unique et claire en Suisse.....	21
3.3. Quelques observations.....	23
3.4. Rencontre des organisations recensées : l'atelier du 24 mars.....	25
4. Du problème de définition	26
4.1. Un concept de société.....	27
4.2. Un concept ambivalent et à deux vitesses.....	29
4.3. L'ECD et 'les autres' : Synergies ou concurrence ?.....	31
4.3.1. Plusieurs notions et concepts pour un même but de paix.....	31
4.3.2. Des concepts complémentaires ?.....	33
5. L'ECD à la Confédération et dans le secteur formel	36
5.1. Résultats de l'état des lieux dans l'éducation formelle.....	36
5.2. Quelques exemples d'initiatives.....	36
5.2.1. La CDIP : 1996-1999, un premier pas.....	36
5.2.2. Université de Fribourg : « jeunesse sans politique » ?.....	37
5.2.3. Le SER : le colloque de Lucerne.....	38
5.2.4. Le Service de lutte contre le racisme.....	39

5.2.6.	La CIIP : le Colloque de 1998-1999 et le PECARO	41
5.2.7.	Le DIP genevois : Projet ressources et développement	42
5.2.8.	PH Zürich, Bern et Aargau : www.politische-bildung.ch	43
5.3.	L'ECD à l'école	45
5.3.1.	Dissocier l'éducation civique de l'ECD	45
5.3.2.	Comment enseigner l'ECD ?	47
6.	<i>Vers la création d'un centre européen d'excellence sur l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme</i>	48
7.	<i>Recommandations générales pour une pérennisation de l'ECD en Suisse</i>	49
7.1.	Soutenir les initiatives existantes pour l'ECD en Suisse.....	49
7.2.	Renforcer les capacités de la jeunesse.....	51
7.3.	Développer le portail www.internet-citizen.ch	51
7.4.	Création d'un groupe national de référence et de coordination.....	52
	<i>Conclusion</i>	53
	<i>Bibliographie</i>	55
	<i>ANNEXES</i>	63
	Annexe 1: Questionnaires	63
	Annexe 2 : Atelier du 24 mars 2006	63
	Annexe 3: Atelier du 21-22 avril 2005.....	63
	Annexe 4 : Lettre adressée à M. Hans Ulrich Stoeckling par le OHCHR, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, 9 janvier 2006.....	63

Résumé

Dans le cadre de “l’Année européenne de la citoyenneté démocratique par l’éducation” du Conseil de l’Europe (2005), le Secrétariat d’Etat à l’éducation et à la recherche (SER) a proposé la réalisation d’un état des lieux sur la situation de l’Education à la citoyenneté démocratique en Suisse.

Les résultats de l’étude (inventaire) ont été publiés sous forme de site Internet : www.internet-citizen.ch. Un total de 165 institutions actives dans le domaine de l’Education à la citoyenneté démocratique et aux droits humains (ECD/EDH) en Suisse a ainsi pu y être répertorié. Ce chiffre doit cependant être traité avec précaution, en raison des nombreux défauts présentés par les critères de sélection. La définition de l’ECD du Conseil de l’Europe choisie pour l’étude, et de laquelle découlent ces critères, semble en effet vague et incomplète, notamment en ce qui concerne les thèmes qui la composent (éducation civique, aux droits de l’Homme, à la paix et à l’interculturel, Education dans son acception la plus large). Le rapport entre l’ECD et l’Education au développement durable n’est pas très explicite non plus. Les objectifs et l’applicabilité du concept sont, en outre, multiples, ce qui rend toute délimitation du concept extrêmement difficile. En fonction de l’évolution du concept, la liste de l’inventaire pourrait donc être amenée à changer considérablement, dans un sens ou dans l’autre. Il n’existe à ce jour aucune définition unique et claire en Suisse qui puisse pallier ces défauts.

A l’aide des entretiens réalisés dans le cadre de la recherche, il est toutefois possible de constater :

- un compartimentage du concept de l’ECD en fonction des thèmes qui le composent ;
- un manque de ressources humaine et financières pour traduire et/ou diffuser les bonnes pratiques ;
- une perte très importante de l’information ;
- une présence de l’ECD dans toutes les hautes écoles pédagogiques et un accent souvent mis sur l’Education à l’interculturel ;
- un décalage entre les régions linguistiques, au niveau de la réflexion et de l’action menée en ECD ;
- la création de matériel pédagogique mais l’absence d’évaluation systématique de son utilisation ;
- un manque de soutien des professionnels du terrain ;
- un manque ou même une absence de communication et d’échanges entre les régions linguistiques ;
- la quasi-inexistence de liens entre éducations formelle et informelle, entre l’école, les HEP et le monde associatif notamment ;
- l’application du concept de l’ECD aux seuls enfants et aux jeunes (et non aux adultes).

L’auteur de l’étude conclut en faisant quatre recommandations pour la pérennisation des actions promues pendant l’Année en Suisse :

1. encourager et soutenir les bonnes initiatives ;
2. donner plus de moyens et de crédit aux associations de jeunes ;
3. développer le portail www.internet-citizen.ch;
4. créer un groupe de référence national pour l’ECD en Suisse.

Introduction : objectifs de la recherche

Le Secrétariat d'Etat suisse à l'éducation et à la recherche (ci-après SER) a décidé en janvier 2005 de mandater l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève (HEI), et plus particulièrement, son Programme pour l'étude des organisations internationales (PSIO), pour la réalisation d'un état des lieux sur la situation de l'Education à la citoyenneté démocratique en Suisse. Cette initiative est à placer dans le contexte de "l'Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation" proclamée en 2005 par le Conseil de l'Europe.

L'objectif de cet état des lieux était triple. Il s'agissait non seulement de faire un inventaire des institutions travaillant en Suisse dans le domaine de l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme, mais aussi d'informer ces institutions des activités du Conseil de l'Europe, et particulièrement de l'Année européenne, ainsi que de favoriser le dialogue et la coopération entre ces institutions.

Le présent rapport fait état du contexte, de l'évolution et des résultats de la recherche. Il propose en outre une réflexion sur le concept de l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme (ci-après ECD/EDH), et de sa place dans les écoles suisses. L'état des lieux ayant souligné diverses lacunes et/ou handicaps, des recommandations sont faites en fin de rapport pour y répondre. Leur réalisation permettrait également de pérenniser les actions entreprises en ECD/EDH, en Suisse, pendant l'Année du Conseil de l'Europe.

1. Remise en contexte : bref historique de l'ECD

« La culture des droits de l'homme et la culture démocratique ne s'attrapent pas comme la grippe ! Il n'est pas naturel, inné, de considérer les êtres humains comme égaux ou d'affirmer que toute personne participe à l'énoncé de la loi, que la liberté est le premier bien de l'humanité et l'ouverture aux autres une condition privilégiée de son existence. Tout cela demande une éducation et par là même l'engagement des personnes, des éducateurs et des formateurs. Quelles que soient leurs convictions, leurs actions ne pèseront pas lourd si la société et les pouvoirs, qu'ils soient publics ou privés, ne les soutiennent pas autrement que par des discours »

François Audigier,
« Concepts de base et compétences-clés pour l'Education à la citoyenneté démocratique »,
DGIV/EDU/CIT (2000) 23

1.1. L'Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation

Souhaitant attirer l'attention sur le rôle crucial de l'éducation pour le futur de la culture démocratique des pays européens, le Conseil de l'Europe a déclaré l'année 2005

«Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation». Le thème de cette Année était « Apprendre et vivre la démocratie »².

Les élections qui ont eu lieu dans de nombreux pays européens en 2004 ont démontré un inquiétant désintérêt et manque de participation dans la vie publique et politique. Ce constat a été confirmé par de nombreuses études : la plupart des citoyens européens se désengagent de leur système politique³. Or la démocratie ne va pas de soi : elle ne peut fonctionner que si les citoyens sont bien informés, ont des capacités analytiques et la capacité d'utiliser leurs connaissances dans des contextes appropriés pour en garantir l'existence. La démocratie doit être vécue de manière régulière. L'éducation a donc un rôle déterminant à jouer pour le futur de la démocratie en Europe⁴. En lançant l'Année, le Conseil de l'Europe avait pour objectif de « relier les politiques et la pratique en habilitant les décideurs et les professionnels de tous niveaux à créer et à mettre en œuvre des programmes durables pour l'ECD et l'EDH »⁵. De manière plus spécifique, il visait à sensibiliser le public sur la contribution de l'Education à la citoyenneté démocratique à la démocratie et à la cohésion sociale, à encourager les Etats membres à faire de l'ECD un sujet prioritaire de leurs politiques éducatives, à fournir un cadre et des instruments d'action ainsi qu'à encourager les initiatives et la création de partenariats. Un des messages clés de cette Année était que la démocratie est un processus d'apprentissage continu qui n'inclut pas seulement la transmission de connaissances, mais aussi une certaine pratique de la démocratie.

Pour concevoir, coordonner, suivre et évaluer les activités de l'Année, un comité ad hoc d'experts a été créé (CAHCIT), dont les membres devaient être les « ambassadeurs du Conseil de l'Europe pour la citoyenneté »⁶. Dans le cadre des activités de l'Année, des séminaires de formation, conférences, ateliers et tables rondes permettant l'échange d'information et d'expertise ont été organisés. Une série d'instruments pédagogiques a été préparée et incluse dans une « mallette ECD » afin d'aider les professionnels et décideurs à mettre en œuvre les politiques d'ECD dans la pratique. Outre une présentation générale du projet ECD destinée aux décideurs, la mallette contient également un guide pour l'enseignement des droits de l'Homme « Compass », des

² Comité ad hoc d'experts pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (CAHCIT), « Année européenne de la citoyenneté par l'éducation 2005. Apprendre et vivre la démocratie », document d'orientation, Strasbourg, 1 décembre 2004, DGIV/EDU/CAHCIT (2004) 13 rev 4. Voir aussi le site du Conseil de l'Europe dédié à l'Année : <http://www.coe.int/T/F/Com/Dossiers/Themes/ECD/>

³ Notons ici pour la Suisse, à simple titre d'exemple, les études de M. Oser : Reichenbach Roland, Oser Fritz, *Politische Bildung und staatsbürgerliche Erziehung in der Schweiz, Perspektiven aus der Deutschschweiz und der Westschweiz, L'apprentissage à la citoyenneté et l'éducation civique en Suisse, Perspectives en Suisse alémanique et en Suisse romande*, Universitätsverlag Freiburg Schweiz, Editions Universitaires Fribourg Suisse, 1998, 210p ; Oser Fritz, Biedermann Horst, *Jugend ohne Politik. Ergebnisse der IEA Studie zu politischem Wissen, Demokratieverständnis und gesellschaftlichem Engagement von Jugendlichen in der Schweiz im Vergleich mit 27 Ländern*, Verlag Rüegger, Zürich, 2003, 247p.

⁴ Comité ad hoc d'experts pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (CAHCIT), « Année européenne de la citoyenneté par l'éducation 2005. Apprendre et vivre la démocratie », document d'orientation, Op. Cit. Voir aussi Kerr David, « Conférence de lancement de l'Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation, 13-14 décembre 2004, Sofia, Bulgarie », Strasbourg, 21 mars 2005, DGIV/EDU/CIT (2005) 2 rev.

⁵ Comité ad hoc d'experts pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (CAHCIT), « Année européenne de la citoyenneté par l'éducation 2005. Apprendre et vivre la démocratie », document d'orientation, Op. Cit. p. 5.

⁶ Ibid. p. 7. Voir aussi dans Bulletin de l'éducation (1e), Conseil de l'Europe, N° 16, septembre 2004, p. 4.

modules de formation « T-kits », un manuel sur l'éducation par groupes de pairs « domino » pour lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, un kit pédagogique pour l'éducation interculturelle informelle, des fiches pédagogiques sur les droits de l'Homme, et une « Charte européenne pour une école démocratique sans violence »⁷. Enfin, le Conseil de l'Europe offre un site Internet complet et interactif spécifique à l'Année, comprenant les diverses informations et matériel mentionnés, mais aussi un calendrier d'activités, « 1000 idées pour agir – Faire connaître l'Année », un « coin des ONGs », ainsi que divers documents et textes de référence en ECD⁸. Une base de données des activités a également été créée afin de donner un aperçu des diverses initiatives entreprises dans chacun des pays membres⁹.

En Suisse, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, au travers du groupe « ECD-CH » et d'un comité de patronage, a entrepris de nombreuses activités pour marquer l'Année. Outre le soutien d'initiatives et projets existants, il a proposé un état des lieux de la situation de l'ECD dans le secteur non formel (présente étude), a mis en place un concours national pour mettre en valeur des projets novateurs, et a organisé un jumelage entre quatre écoles suisses du secondaire et quatre écoles des pays frontaliers (« edc-twinning »). Deux conférences d'ouverture et de clôture ont eu lieu à Berne en mai 2005 et février 2006, permettant d'amorcer le débat sur ce thème en Suisse. Une rencontre multilatérale pour mettre en route une étude de faisabilité européenne pour la création d'un centre international d'excellence a également eu lieu en avril 2005. Enfin, un site d'information a été établi (<http://www.sbf.admin.ch/edc/index.html>) et les contributions de la conférence de Lucerne (octobre 2003) sur le thème de « la démocratie, ça s'apprend » ont fait l'objet d'une publication¹⁰.

La conférence de clôture de l'Année aura lieu les 27 et 28 avril 2006 en Roumanie. Le rapport final devrait être préparé par le CAHCIT d'ici au 30 juin 2006, date à laquelle le mandat du Comité prendra fin.

1.2. Renouveau de l'Education à la citoyenneté démocratique dans les années 90

L'ECD n'est pas un concept nouveau et il est souvent considéré comme le descendant de ce que l'on appelait naguère l'instruction civique. Souvent jugée obsolète et ennuyeuse, cette « instruction » a été négligée dans la majorité des pays d'Europe de l'Ouest dans les années 1980. Elle a cependant, au cours de la décennie suivante, suscité un regain d'intérêt ; Ralf Dahrendorf a qualifié les années 90 de « décennie de la

⁷ <http://www.coe.int/T/F/Com/Dossiers/Themes/ECD/outils.asp> Notons que le manuel « Compass » qui existe en français et anglais sur le site du Conseil de l'Europe, a été traduit en allemand par l'association suisse MERS (http://www.kompass.humanrights.ch/cms/front_content.php); il existe aussi en italien : <http://www.compass-it.unimondo.org/>

⁸ <http://www.coe.int/T/F/Com/Dossiers/Themes/ECD/>

⁹ Deux prix « Jeunes citoyens actifs » et « La citoyenneté active dans une société démocratique » récompensent les projets novateurs : <http://dsp.coe.int/eyce>

¹⁰ Amarelle Gabriela, Audigier François, Fallegger Christian, Heimberg Charles, Meyer-Bisch Patrice, Oser Fritz, Ostini Marino, Pedrini Luca, Rickenbacher Iwan, Rosenberg Sonja, Ruffy Victor, Quesel Carsten, « Vivre la démocratie, apprendre la démocratie », Recueil de textes dans le cadre de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation, Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, 2005, 70p.

citoyenneté »¹¹. Suite à la chute du mur de Berlin et à la désintégration de l'Union soviétique, les années 1990 ont en effet enregistré de sérieux déficits démocratiques en Europe de l'Est et du Sud-Est. Les conflits de la péninsule des Balkans ont amené les dirigeants occidentaux à une prise de conscience qui a permis au Conseil de l'Europe, notamment, d'entrer en matière.

La «citoyenneté» a alors été redéfinie en termes de droits de l'Homme et de responsabilités civiques, et les programmes d'éducation citoyenne sont progressivement devenus des moyens d'enseigner aux citoyens leurs droits et leurs responsabilités. Le nouveau concept de «l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme » était né.

Depuis quelques années, on observe une réimportation de ce concept, de l'Europe de l'Est et du Sud-Est à l'Europe occidentale¹². Ce phénomène résulte notamment de l'intérêt porté à certaines problématiques telles que la faible participation aux élections locales, nationales ou européennes, la montée significative de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme en Europe, la marginalisation de certains groupes d'individus, la mondialisation de l'économie et des cultures, ou encore la crise de l'Etat providence¹³.

1.3. Les activités du Conseil de l'Europe en ECD

L'Education à la citoyenneté démocratique est devenue une priorité pour le Conseil de l'Europe en octobre 1997, lors du deuxième Sommet du Conseil de l'Europe. Les chefs d'Etat et de gouvernement y ont alors exprimé leur « volonté de développer l'Education à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens, et la participation des jeunes à la société civile », conformément à la mission du Conseil de l'Europe qui est de renforcer la démocratie pluraliste, les droits de l'Homme et l'état de droit¹⁴. Cette décision était le résultat d'une phase d'exploration intense menée par le Conseil de la Coopération Culturelle (CDCC) du Conseil de l'Europe depuis 1994¹⁵.

Principalement exploratoire et politique, la première phase des activités du Conseil en ECD (1997-2000) a été marquée par la reconnaissance, de la part des Etats européens, de l'importance de l'ECD pour le futur de l'Europe, et par leur volonté d'agir et de développer ce concept. Un Groupe de Pilotage composé de représentants des ministères de l'Education, de spécialistes, d'institutions internationales et d'ONG a ainsi été mis sur pied pour réaliser ce projet. Il s'agissait d'élaborer un cadre conceptuel pour l'ECD, de développer un projet pilote de « sites de citoyenneté », ainsi que d'identifier les

¹¹ Birzúa César, « L'Education à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie », DGIV/EDU/CIT (2000) 21, p.7.

¹² Entretien avec M. Rolf Gollob, Pädagogische Hochschule Zürich, 15 mars 2005.

¹³ Birzúa César, « L'Education à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie », Op. Cit. pp. 7-16. Voir aussi le site du Conseil de l'Europe :

http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration%5Fculturelle/education/E.C.D/Qu%27est-ce_que_1%27ECD/EDC%20Genesis%20and%20Development%20français.asp#TopOfPage

¹⁴ Déclaration et programme sur l'Education à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens, Comité des Ministres, 7 mai 1999, Budapest ; Recommandation Rec(2002)12 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la citoyenneté démocratique.

¹⁵ Birzúa César, « L'Education à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie », Op. Cit. p.17.

diverses méthodes de formation et d'apprentissage pour l'ECD (ressources pédagogiques, réseau de multiplicateurs)¹⁶. Un site de citoyenneté est un « projet de terrain au niveau local. Il peut comprendre un certain nombre d'activités similaires réparties sur plusieurs zones géographiques, voire à l'échelle d'un pays ou de toute une région. Un site n'est pas un lieu (...) Un site est l'exploration ou la découverte des conditions et des circonstances, des structures et des processus qui favorisent ou freinent les activités de citoyenneté démocratique. Il illustrera le pourquoi et le comment du développement de la citoyenneté démocratique »¹⁷. Les sites sont donc une manière de mettre en pratique, sur le terrain et au niveau local, les principes de l'ECD par la participation active de groupes cibles dans les processus de décision ainsi que dans le développement de la communauté. Une dizaine de pays ont participé à ce projet. Il est intéressant pour notre étude de noter les points suivants : (1) aucun site n'a été identifié en Suisse, et (2) les sites « occidentaux » préexistaient au projet ECD et seuls les « sites orientaux » (Europe du Sud-Est) ont été créés en réponse à ce projet¹⁸. Au niveau conceptuel, différents séminaires ont été organisés, et quatre grandes études réalisées¹⁹. Deux documents importants ont été produits pendant et à l'issue de cette première phase : le « Programme sur l'Education à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens » adopté en mai 1999 pour mettre en œuvre la Déclaration finale des chefs d'Etat et de gouvernement du deuxième Sommet d'octobre 1997, et le « Projet de lignes directrices communes pour l'Education à la citoyenneté démocratique » élaboré en 2000²⁰.

Basée sur les résultats de la première phase, la deuxième phase des activités du Conseil (2001-2004) a permis de finaliser le concept par divers documents, de développer différents projets et matériels, d'initier des partenariats et de promouvoir l'initiative par une campagne européenne de sensibilisation²¹. Le projet des sites de citoyenneté s'est ainsi poursuivi d'une mise en réseau et de jumelages en Europe du Sud-Est ; des coordinateurs nationaux de l'ECD ont été nommés afin de constituer un réseau assurant le lien entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et les acteurs de l'ECD dans les pays

¹⁶ http://www.coe.int/T/e/Cultural_Co-operation/Education/E.D.C/Activities_in_the_CoE/Project_1997-2000/default.asp

¹⁷ Carey Liam, Forrester Keith, « Sites de citoyenneté : engagement, participation et partenariats », DECS/EDU/CIT (99) 62 def.2, Annexe 2.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Audigier François, « Concepts de base et compétences-clés pour l'Education à la citoyenneté démocratique », DGIV/EDU/CIT (2000) 23; Bîrzéa César, « L'Education à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie », DGIV/EDU/CIT (2000) 21; Carey Liam, Forrester Keith, « Sites de citoyenneté : engagement, participation et partenariats », DECS/EDU/CIT (99) 62 def.2; Duerr Karlheinz, Spajic-Vrkaš Vedrana, Ferreira Martins Isabel, « Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique », DECS/EDU/CIT (2000) 16 : http://www.coe.int/T/F/Coop%25E9ration_culturelle/education/E.C.D/Documents_et_publications/Par_ty pe/Rapports/

²⁰ Déclaration et programme sur l'Education à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens, Comité des Ministres, 7 mai 1999, Budapest (annexe 1); Résolution sur les résultats et conclusions des projets terminés 1997-2000 adoptée par les Ministres de l'Education du Conseil de l'Europe à Cracovie en octobre 2000 (annexe 2).

²¹ Rapport d'activités 2003, « Education à la citoyenneté démocratique 2001-2004 », Strasbourg, 24 mars 2004, DGIV/EDU/CIT (2003) 32 rev 3. Voir également le rapport de synthèse de cette période: Secretariat, Division for Citizenship and Human Rights Education, "From Policy to Practice. Synthesis report on the 2nd phase of the Education for Democratic Citizenship (EDC) Project 2001-2004, Draft", 28 septembre 2005, DGIV/EDU/CIT (2005) 24 rev.

membres²² ; et le site Internet du Conseil de l'Europe consacré à l'ECD a été développé pour faciliter la communication et la centralisation des données, par l'établissement de base de données (pratiques et projets, réformes éducatives etc.) notamment²³. Diverses recherches sont par la suite venues compléter les premières, telles que l'« Etude paneuropéenne des politiques d'Education à la citoyenneté démocratique » et le « Cadre commun des politiques de l'ECD ». Parmi les documents adoptés lors de cette période, la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la citoyenneté démocratique (Rec(2002)12) est particulièrement importante, puisqu'elle énonce les lignes directrices générales, le contenu et les méthodes ECD²⁴. Afin de promouvoir notamment la mise en oeuvre de cette Recommandation, de mieux faire connaître les activités du Conseil de l'Europe en ce domaine et de faciliter de nouveaux partenariats, une campagne européenne de sensibilisation en faveur de l'ECD a été lancée en 2005, « l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation ». Alors que la Conférence de lancement de l'Année à Sofia, les 13 et 14 décembre 2004, devait marquer la fin de la deuxième phase du projet et du projet ECD dans son ensemble²⁵, l'Année était également appelée à marquer le « début d'un processus qui [devait] se poursuivre pendant les prochaines années »²⁶. Cette Année constitue donc à la fois un aboutissement et un point de départ, et marque un tournant dans l'orientation des activités ECD du Conseil de l'Europe.

La troisième phase du projet ECD est annoncée dans le programme 2006-2009 du Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe²⁷. Ce nouveau projet devrait s'orienter autour de trois grands axes : (1) le développement et la promotion de compétences pour l'ECD et la cohésion sociale; (2) la définition et la promotion du rôle et des compétences des enseignants et du personnel éducatif; et (3) la promotion de la gouvernance démocratique dans les institutions scolaires. Le programme devrait étudier plus particulièrement la faisabilité d'une convention cadre sur ECD/EDH, la faisabilité de l'établissement d'un Centre de compétence en ECD/EDH, et la participation du Conseil de l'Europe au Programme mondial des Nations Unies en faveur de l'éducation en matière des droits de l'Homme et sa contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue d'un développement durable.

En plus de la Division de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme, l'ECD est soutenue pas de nombreuses autres directions du Conseil de l'Europe dont la Division de l'éducation secondaire et de la recherche, la Direction de la jeunesse et du

²² En Suisse, le coordinateur ECD est M. Christian Fallegger (christian.fallegger@edulu.ch)

²³ Bîrzéa César, « L'Education à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie », Op. Cit. p. 27.

²⁴ Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la citoyenneté démocratique (Rec(2002)12, Comité des Ministres, 16 octobre 2002 ; Déclaration des ministres européens de l'Education sur l'éducation interculturelle dans le nouveau contexte européen, Athènes, 2003 : http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/E.C.D/Documents_et_publications/Par_type/Textes_adopt%E9s/default.asp#TopOfPage.

²⁵ Bulletin de l'éducation (Ie), Conseil de l'Europe, N° 16, septembre 2004, pp. 1 et 2. Voir également le Rapport d'activités 2003, « Education à la citoyenneté démocratique 2001-2004 », Op. Cit. p. 25.

²⁶ Comité ad hoc d'experts pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (CAHCIT), « Année européenne de la citoyenneté par l'éducation 2005. Apprendre et vivre la démocratie », document d'orientation, Op. Cit. p. 3.

²⁷ Steering Committee for Education (CDED), "Item 7.6. Education for Democratic Citizenship and Human Rights. Proposal for a medium-term programme (2006-2009)", 4th meeting, Strasbourg, Monday 17-wednesday 19 October 2005, 20 September 2005, CDED (2005) 17.

sport, la Direction générale de la cohésion sociale et la Direction générale des droits de l'Homme²⁸. Durant l'Année, la Direction de la jeunesse et du sport a ainsi organisé trois modules de formation, et le Fonds européen pour la Jeunesse a accordé une subvention aux projets Jeunesse consacrés à l'ECD/EDH. L'ECD fait aussi l'objet d'une attention toute particulière dans différents documents en cours d'élaboration dans les autres directions²⁹. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a par ailleurs lancé en 2002 deux « Projets Intégrés » intitulés « Institutions démocratiques en action » et « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique ». Le premier s'intéresse à la capacité de réactivité et à la responsabilité des institutions démocratiques, ainsi qu'à la participation de la société civile à la prise de décisions démocratique et aux élections. Le second a pour but de « définir les principes fondamentaux de la lutte contre la violence, de refréner les développements menant à la violence et de concevoir des stratégies de prévention »³⁰. Enfin, un grand projet d'éducation interculturelle est mené en parallèle à celui sur l'ECD, avec la campagne européenne de la jeunesse pour la diversité, les droits de l'Homme et la participation, « tous égaux, tous différents ». Cette campagne fait l'objet d'une Année spécifique de juin 2006 à octobre 2007³¹.

2. Méthodologie de la recherche

Suite à la première phase du projet (janvier-avril 2005), qui était de nature conceptuelle, il a été décidé, d'entente avec le SER, de limiter la recherche au secteur non formel et au seul concept de l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits humains (ECD/EDH). Pour des raisons à la fois pratiques, administratives et contextuelles, il ne nous était en effet pas possible de commencer une étude approfondie des plans d'étude, et de réaliser une enquête représentative des enseignants pour les 26 cantons suisses. La réduction conceptuelle, et la suppression notamment des concepts « d'Education à la paix » et « d'Education aux droits de l'Homme », étaient logiques³². Comme nous le verrons, la définition de l'ECD/EDH fournie par le Conseil de l'Europe contient en effet explicitement ces deux concepts. Les considérer indépendamment ne pouvait donc que nous mener à une classification boiteuse des trois concepts. Les critères de sélection des partenaires et les instruments de recherche ont été modifiés en conséquence. L'investigation a donné lieu à la seconde phase (mai-décembre 2005). La troisième phase (janvier-mars 2006) a été consacrée à la publication des résultats et à leur valorisation.

²⁸ http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration%5Fculturelle/education/E.C.D/Qu%27est-ce_que_l%27ECD/Conseil_de_Europe_et_ECD.asp#TopOfPage

²⁹ Bulletin de l'éducation (le), Conseil de l'Europe, N° 18, automne 2005, p. 3.

³⁰ http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration%5Fculturelle/education/E.C.D/Qu%27est-ce_que_l%27ECD/Conseil_de_Europe_et_ECD.asp#TopOfPage

³¹ http://www.coe.int/T/E/Cultural_Co-operation/Youth/1_News/News/060_youth_campaign.asp#TopOfPage Le Service de la jeunesse (OFAS) est responsable de la coordination de cette Année en Suisse.

³² Le mandat initial de l'étude prévoyait un état des lieux de la situation « de l'Education à la paix, à la citoyenneté et aux droits de l'Homme en Suisse ».

2.1. Les critères de sélection

Les critères de sélection de l'enquête ont été établis en fonction de la définition donnée par le Conseil de l'Europe du concept de l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme, disponible sur la page d'accueil du site.

« **Qu'est que l'ECD ?** L'Education à la Citoyenneté Démocratique (ECD) est l'ensemble des pratiques et activités qui visent à mieux préparer les jeunes et les adultes à participer activement à la vie démocratique en exerçant leurs droits et responsabilités dans la société.

Que comprend l'ECD ? L'ECD comprend : l'Education aux Droits de l'Homme, l'Education Civique, l'Education à la Paix, l'Education à l'interculturel et l'Education dans son acception la plus large. Comme l'on ne peut pas « assimiler » la citoyenneté démocratique sans la pratiquer, l'ECD est très liée aux concepts de démocratisation et de participation.

Quel est le but de l'ECD? Le but de l'ECD est de renforcer les sociétés démocratiques en favorisant et en préservant une culture démocratique vigoureuse. L'ECD vise à créer un sentiment d'appartenance et un engagement envers une société démocratique. De même, l'ECD ambitionne de conscientiser l'existence de valeurs fondamentales communes afin de construire une société libre, tolérante et juste sur le plan national et européen.

Qui est concerné par l'ECD? L'ECD fait partie de l'éducation formelle et informelle, elle concerne principalement les écoles, les ONG, le secteur associatif, les autorités locales et les médias.

A qui est destiné l'ECD ? Tout en donnant la priorité aux enfants et aux jeunes, l'ECD contribue à l'éducation en général et implique par conséquent, tous les groupes d'âge tout au long de la vie»³³.

Comme nous pouvons le voir, cette définition du Conseil de l'Europe ne donne pas de critères explicites permettant la réalisation d'un inventaire systématique. Nos critères de sélection ont donc été *dérivés* de cette définition. Ainsi, du contenu, nous avons retenu les thèmes mentionnés d'Education aux droits de l'Homme, d'éducation civique, d'Education à la paix et d'Education à l'interculturel. De la méthode, nous avons sélectionné différentes activités à même d'opérer l'impact formateur requis par ces « éducations à », soit : l'enseignement, la recherche, l'organisation ou la participation à des séminaires et conférences, la création de matériel pédagogique, la recherche d'information, la documentation, la publication, les projets éducatifs, les échanges et les rencontres. Les actions de sensibilisation ad hoc et les activités de lobbying n'ont donc pas été prises en compte. Le but de l'ECD nécessitant une action s'inscrivant dans le long terme, nous avons enfin privilégié les actions structurées et de longue durée pouvant avoir un impact durable.

Notre mandat se limitait par ailleurs à la Suisse et au secteur de l'éducation informelle. Les définitions d'éducation non formelle et informelle données par l'UNESCO nous paraissant peu exploitables pour la définition de nos critères³⁴, contrairement à celle de

³³ <http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration%5Fculturelle/education/E.C.D/>

³⁴ « L'éducation non formelle peut avoir lieu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements d'enseignement et s'adresser à des personnes de tous âges. Elle peut, selon les contextes nationaux, comprendre des programmes éducatifs destinés à alphabétiser des adultes, à dispenser l'éducation de base à des enfants non scolarisés, ou à transmettre des connaissances utiles, des compétences professionnelles et une culture générale. Les programmes d'éducation non formelle ne se conforment pas nécessairement au système de " l'échelle " ; ils peuvent être de durées diverses et être ou ne pas être sanctionnés par un

l'éducation formelle, nous avons décidé pour cette recherche de définir ces secteurs non formel et informel par « tout ce qui n'est pas de l'éducation formelle ». L'éducation formelle désigne en effet « l'enseignement dispensé dans le système des écoles, lycées, collèges, universités et autres établissements d'enseignement organisé qui constitue normalement une " échelle " continue d'éducation à temps complet pour les enfants et les jeunes et débute en général à l'âge de cinq, six ou sept ans et se poursuit jusqu'à 20 ou 25 ans »³⁵. Seules les associations au sens des articles 60 à 79 du Code Civil ou les Fondations au sens des articles 80 et suivants, et ayant leur siège en Suisse, ont donc été prises en compte, ainsi que la Confédération, les cantons et communes. Cependant, une exception a été faite pour les Hautes écoles pédagogiques, dont les activités nous paraissent essentielles à la détermination des objectifs du monde associatif dans ce domaine. En revanche, les activités de formation entreprises par les partis politiques ne correspondant pas systématiquement au but et à l'esprit de l'ECD, nous ne les avons pas incluses dans l'inventaire.

Nous avons choisi le terme de *politische Bildung* comme contrepartie allemande de la dénomination de l'ECD, puisque c'est le terme utilisé par différentes écoles pédagogiques de Suisse alémanique (voir partie 5.2.7).

Les dimensions choisies pour établir ces critères de sélection pourraient nous être contestées. Comme en convient cependant fort à propos M. Audigier dans son étude sur les concepts, « la citoyenneté et l'éducation à la citoyenneté sont des domaines en profonde mutation qui touchent à toutes les dimensions de la vie en société. Le champ est ainsi impossible à cerner de façon absolue et, au-delà de sa propre subjectivité, l'auteur peut toujours être soupçonné d'oubli ou de trahison »³⁶. Nous reviendrons sur cette épineuse question conceptuelle de manière plus approfondie dans notre quatrième partie.

2.2. Les outils de la recherche

Une fois la définition et les critères de sélection déterminés, des instruments de recherche ouverts et semi-ouverts ont été élaborés, sous la forme de questionnaire en français, allemand et anglais³⁷. Nous avons donc choisi une méthodologie qualitative, le quantitatif se prêtant mal à notre objet de recherche. Sur cette base, 65 entretiens ont été organisés. Le reste de la recherche a été effectué par Internet.

De manière générale, les questionnaires semi-ouverts ont été utilisés pour les associations, les fondations et les entreprises, afin de structurer au mieux la discussion ;

certificat des acquis de l'apprentissage effectué » ; « l'apprentissage informel, aussi appelé apprentissage informel ou par expérience ; il s'agit des connaissances acquises autrement que par des études formelles dans un établissement d'enseignement post-secondaire » : http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=30238&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

³⁵ Ibid.

³⁶ Audigier François, « Concepts de base et compétences-clés pour l'Education à la citoyenneté démocratique », DGIV/EDU/CIT (2000) 23

³⁷ Ces questionnaires sont disponibles en annexe 1, à titre consultatif. Seul le questionnaire semi-ouvert a été traduit en anglais afin de faciliter la discussion avec les personnes du secteur informel maîtrisant mal le français ou l'allemand.

les questionnaires ouverts étaient eux destinés aux institutions publiques et personnes individuelles (entretiens non structurés). Leur réalisation n'a cependant pas été aisée, en raison de la difficulté éprouvée à cerner le concept de l'ECD et il nous a été impossible de les fermer totalement, ce qui aurait été pourtant souhaitable pour l'analyse des données.

En ce qui concerne le questionnaire semi-ouvert, la distinction entre ONG et association (question 2) s'est révélée inutile, l'article 60 al. 1 du Code Civil suisse ne faisant pas cette distinction³⁸. Par ailleurs, les questions 10 et 11, relatives aux ressources humaines et financières, se sont avérées peu fiables, chaque institution ayant une manière différente de comptabiliser et de divulguer ces données. Les réponses à ces questions ne peuvent en ce sens qu'être indicatives ; pour des résultats précis, il faudrait demander un résumé financier à chaque institution en précisant le système de comptabilité souhaité. A ce titre, et afin de faciliter la relation donateur-association en Suisse et la transparence des données, il serait souhaitable que ces associations uniformisent leur système de comptabilité selon un schéma fourni par la Confédération (elle constitue en effet le bailleur de fonds principal des associations identifiées). En ce qui concerne les questions 16 à 18, les associations ne faisant elles-mêmes aucune distinction entre la production de matériel pédagogique, de publications ou de matériel de sensibilisation, il nous a été difficile de catégoriser ces données. Enfin, la question 26 sur la manière d'améliorer la situation de l'ECD/EDH en Suisse, a dû être ré-ouverte, la diversité des réponses rendant toute catégorisation inutile. Des rapports ont été dressés à la suite de chaque entretien³⁹.

Pour faciliter l'actualisation des données et en réduire les coûts, les résultats de l'état des lieux sont publiés sous forme de site Internet.

3. Résultats de la recherche

3.1. L'inventaire

3.1.1. Réalisation du site Internet : www.internet-citizen.ch

Une base de données a été conçue et réalisée en trois langues, sous forme de site Internet, pour publier l'inventaire de l'état des lieux. Les données de ce répertoire sont accessibles en ligne sur le site www.internet-citizen.ch

Les institutions recensées ont été répertoriées sous forme de fiches signalétiques restituant leurs coordonnées et leurs activités en matière d'ECD/EDH (mots clés).

³⁸ Code civile suisse, article 60, alinéa 1, <http://www.admin.ch/ch/f/rs/210/a60.html>. Le petit Larousse distingue les associations des ONG comme suit : « Association : Groupement de personnes réunies dans un dessein commun, non lucratif » ; « ONG : Organisme dont le financement est assuré essentiellement par des dons privés et qui se voue à l'aide humanitaire sous une ou plusieurs de ses différentes formes (assistance médicale ou technique dans les pays non industrialisés, aide aux plus démunis dans les pays développés, secours en cas de catastrophe ou de guerre, etc.) » Le Petit Larousse illustré 1999.

³⁹ Par souci de confidentialité, seule une version finale et vierge des questionnaires est disponible en annexe.

Quelques exemples de projets sont détaillés explicitement, afin de donner une meilleure idée au visiteur de l'engagement pris par l'institution. Les offres de formation ou de création de matériel pédagogique en EDC sont également spécifiées. Un point rouge situé sur une carte de la Suisse indique par ailleurs la localisation de l'institution concernée.

Un index et un moteur de recherche permettent de retrouver rapidement toute institution en fonction de son nom, de son statut, de sa localisation ou de ses activités en ECD. Une catégorie « liens utiles » répertorie des institutions qui pourraient avoir une activité en ECD/EDH mais n'en développent pas, ou qui ne répondent qu'à certains critères de sélection seulement. Il s'agit donc d'institutions ne disposant pas d'une fiche d'information complète.

Cette base de données a été créée de manière à ce que chaque institution puisse elle-même, à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, actualiser ses données. Par souci de protection des données, toutefois, les informations entrées devront être validées par le gestionnaire avant d'apparaître sur le site. Une fois l'ajout effectué, un courrier électronique de confirmation est automatiquement envoyé à l'institution concernée. Naturellement, chaque institution est libre de créer, ou de supprimer, une nouvelle fiche signalétique à tout moment.

Cette auto-actualisation est essentielle pour la survie de la base de données. Alors qu'une actualisation extérieure nécessite un travail énorme et récurrent, coûteux en temps et en argent, l'auto-actualisation régulière (tous les 3 à 4 mois) ne génère que de très faibles coûts. Elle présente en outre une fiabilité plus grande au niveau de l'entrée des données. Ce système permet ainsi d'éviter une maintenance coûteuse, réduisant le rôle de l'administrateur à un simple travail de contrôle.

La fonction première d'internet-citizen est, bien entendu, informative. Ce site a cependant aussi pour vocation de favoriser la coopération et les partenariats, non seulement entre les différentes institutions travaillant dans le domaine de l'ECD/EDH en Suisse, répertoriées dans la base de données, mais aussi entre ces institutions et l'éducation formelle (enseignants).

Le futur du site a fait l'objet d'un atelier de réflexion avec les institutions le composant (voir partie 3.4. de ce rapport).

3.1.2. Quelques données statistiques

En suivant la méthodologie décrite au point 2.1, nous avons recensé 165 institutions actives dans le domaine de l'ECD/EDH en Suisse. Au niveau de leur statut, 9 sont fédérales (commissions extraparlimentaires comprises), 7 sont communales, 6 sont liées à des organismes internationaux, et 8 sont des entreprises privées. 27 concernent des HEP, départements ou instituts universitaires, 75 sont des associations. Si on les regroupe par thèmes, 73 font de l'éducation civique, 57 s'occupent de droits de l'Homme, 42 d'Education à la paix, et 77 d'Education à l'interculturel⁴⁰. Au niveau de leurs activités en ECD/EDH, il est intéressant de noter que peu de ces institutions (37/162) entreprennent des projets éducatifs, alors que si l'on se fie à la définition et aux

⁴⁰ Il est à noter que ces thèmes n'étant pas exclusifs, une même institution peut être comptabilisée plusieurs fois.

différents documents du Conseil de l'Europe, c'est l'action la plus importante parce que celle permettant de *pratiquer* l'ECD, et non de l'*assimiler*. En revanche, beaucoup font de l'information (104) et promeuvent les échanges ou rencontres (74). 66 font de l'enseignement et/ou de la formation, et 33 produisent du matériel pédagogique. Les enfants et les jeunes sont le premier public cible de ces activités ; viennent ensuite les enseignants et les formateurs. Enfin, en ce qui concerne la zone d'activité, la carte de la première page du site www.internet-citizen.ch indique une concentration des institutions recensées autour d'un axe Genève - St Gallen regroupant les principales villes de Suisse.

Ces quelques chiffres sont toutefois difficiles à analyser et ne présentent, en réalité, que très peu de signification. Outre la possibilité que nous ayons oublié certaines organisations dans notre recensement, certaines des activités entreprises en ECD/EDH revêtent par ailleurs un caractère très opportuniste. Ceci est particulièrement vrai des associations qui orientent ou réorientent leurs activités en fonction de leurs disponibilités financières.

3.2. Des données difficiles à analyser : problème conceptuel

3.2.1. Des critères d'identification contestables : une définition insatisfaisante

Les critères de sélection de notre inventaire ont été dérivés de la définition donnée par le Conseil de l'Europe (voir deuxième partie). Cette conceptualisation de l'ECD/EDH présente cependant différents inconvénients, et la manière d'y répondre pourrait amener nos critères de sélection à évoluer grandement. Les inconvénients relevés sont de trois ordres :

1. Les thèmes mentionnés comme faisant partie du concept de l'ECD ne sont pas clairement définis

Au nombre de cinq, les notions identifiées dans le paragraphe « que comprend l'ECD ? » représentent des concepts à part entière qui ne sont pas précisés par la définition donnée. Or, la compréhension même de leur dénomination n'est pas évidente. Ainsi, nous ne sommes pas sûrs de savoir ce que signifie la désignation « l'Education dans son acception la plus large ». Ce terme pourrait être compris comme faisant référence au droit à l'éducation, mais aussi à l'éducation, vecteur de transmission de valeurs. Plus troublant encore, la version anglaise de la définition parle de « global education », ce qui serait encore autre chose⁴¹. Incertains sur la nature de ce concept, nous ne l'avons pas retenu dans le choix de nos critères de sélection.

En ce qui concerne les quatre autres thèmes mentionnés, bien que leur dénomination soit plus limpide, leur contenu n'en reste pas moins imprécis. L'Education à la paix inclut-elle le thème de la non-violence ? L'Education à l'interculturel peut-elle également prendre en compte l'enseignement culturel ? L'éducation civique se résume-t-elle à des connaissances politiques ou présente-t-elle également d'autres dimensions ? L'Education aux droits de l'Homme inclut-elle l'égalité des sexes ?... Non définis par la définition qui les mentionne, ces concepts soulèvent de nombreuses questions

⁴¹ “**What does EDC include?** EDC encompasses various means of learning Democratic Citizenship. It includes in particular, Human Rights Education, Civic Education, Peace Education, Global Education and Intercultural Education”: http://www.coe.int/T/E/Cultural_Co-operation/education/E.D.C/

auxquelles ne répond pas non plus le glossaire des termes de l'ECD du Conseil de l'Europe. Ce dernier ne détaille en effet que la notion des droits de l'Homme, soulignant essentiellement sa composition et la vision intégrée promue par l'ECD de ses différentes catégories de droits⁴². Au niveau des documents officiels et des études élaborées en vue de donner un cadre conceptuel à l'ECD, seule l'étude de Duerr, Spajic-Vrkaš et Ferreira Martins définit ces thèmes de manière détaillée⁴³. La nature de leurs interactions avec l'ECD y est également explicitée et nous y reviendrons ultérieurement (point 4.3.2).

Enfin, la définition utilisée souligne également l'importance des deux autres concepts de « démocratisation » et « participation ». Bien que définis explicitement dans le dictionnaire des termes et concepts clés de Mme O'Shea, et quoique leurs définitions soient intuitivement plus aisées à saisir, ces concepts n'en sont pas moins extrêmement difficiles à évaluer dans leur mise en œuvre. Sur quel critère en effet se baser pour juger de l'effet démocratisant d'une initiative ? La recherche d'information ou l'enseignement peuvent-ils être considérés comme des actions engendrant la participation ? Y a-t-il un degré d'implication nécessaire ? La démocratisation et la participation sont-elles des pré requis ou plutôt des résultats des initiatives ECD ? La réponse à ces questions dépassant le cadre de cette étude, nous avons décidé de laisser ces notions de côté pour la réalisation de cet inventaire. Il semble d'ailleurs que l'hypothèse du Conseil de l'Europe, posant un lien de causalité entre la participation et la prise de responsabilité, n'ait été confirmée par aucune recherche scientifique⁴⁴.

2. Il est difficile de savoir quels sont les thèmes compris dans le concept de l'ECD

La définition officielle du Conseil de l'Europe mentionne cinq thèmes : l'Education aux droits de l'Homme, l'Education civique, l'Education à la paix, l'Education à l'interculturel et l'Education dans son acception la plus large. De nombreux documents de référence du Conseil de l'Europe en mentionnent cependant d'autres, et on ne retrouve pas cette même combinaison ailleurs. Ainsi, la recommandation Rec(2002) du Comité des Ministres aux Etats membres distingue « éducation civique » et « éducation politique », et le « Projet de lignes directrices communes pour l'Education à la citoyenneté démocratique » mentionne les thèmes d'« Education à la paix et à la compréhension mondiale » et d'« Education aux médias »⁴⁵. Les quatre grandes

⁴² O'Shea Karen, « Glossaire des termes de l'Education à la Citoyenneté Démocratique. Comprendre pour mieux se comprendre », DGIV/EDU/CIT (2003) 29

⁴³ Duerr Karlheinz, Spajic-Vrkaš Vedrana, Ferreira Martins Isabel, « Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique », Op.Cit. p. 38-45.

⁴⁴ Oser Fritz, Biedermann Horst, Ullrich Manuela, « Jeunesse et citoyenneté: expériences de participation et compétences individuelles », Analyse de la littérature scientifique et propositions en vue d'une étude empirique à mener dans le cadre du projet 'Education à la citoyenneté démocratique' (ECD) du Conseil de l'Europe, OFES, Berne, 2000, p. 5. Soulignons également à ce sujet, la conclusion de l'enquête de M. Denis Gay sur les parlements des jeunes : « existence (...) d'un décalage entre les prévisions et les objectifs des concepteurs (...) et le fonctionnement des Parlements lui-même ». Ces organismes seraient ainsi plus des espaces d'expression que de participation : Gay Denis, « Antigone, Les parlements de jeunes en Suisse, Vers des espaces jeunes de citoyennetés ? », Enquête, Commission nationale suisse pour l'UNESCO- Berne, Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques- Neuchâtel, 1996, pp. 81, 84-86.

⁴⁵ Recommandation Rec(2002)12 du Comité des ministres aux Etats membres relative à la citoyenneté démocratique, Annexe, p. 10. Conseil de la Coopération culturelle (CDCC), Education à la citoyenneté démocratique, Résolution sur les résultats et conclusions des projets terminés 1997-2000 adoptée par les

études mandatées par le Conseil de l'Europe pour articuler ce concept de l'ECD ne sont pas moins hétérogènes sur ce sujet. Celle de M. Bîrzéa évoque des « concepts associés » tels que « l'Education aux valeurs », « l'Education politique » distincte de « l'Education civique », et « l'Education globale »⁴⁶, alors que celle de Duerr, Spajic-Vrkaš et Ferreira Martins, mentionne les thématiques de « l'instruction civique, connaissance de la vie politique, éducation pour la paix, éducation à l'environnement, éducation relative aux droits de l'homme et éducation communautaire »⁴⁷. Ces derniers auteurs donnent également une définition détaillée de « l'Education globale » dans leur partie consacrée aux « approches connexes » de l'ECD, et mentionnent « le développement durable » comme but de l'ECD, dans un schéma constituant une « vision systématique » du concept⁴⁸. Le Centre nord-sud du Conseil de l'Europe ne parle plus d'« Education à la citoyenneté démocratique », mais d'« Education à la citoyenneté mondiale », donnant à ce terme comme thématiques, « l'éducation au développement, aux droits humains, au développement durable, l'éducation à l'environnement, l'éducation à la paix, l'éducation interculturelle, et les aspects mondiaux de l'éducation à la citoyenneté »⁴⁹. Cette nouvelle dénomination est par ailleurs traduite en anglais par « Global Education ». Enfin, le site Internet du Conseil de l'Europe propose des « prises de position » sur « différents aspects de l'ECD », mettant à disposition des dossiers sur les sujets suivants : « L'ECD et la prévention du terrorisme », « Citoyenneté et handicap », « Une stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (gender mainstreaming) à l'école », « Le tourisme éthique », « La participation des étrangers à la vie démocratique », « La démocratie à l'école », « Le rôle des ONG dans l'Education à la citoyenneté démocratique », « Citoyenneté et développement durable », et « Education à la participation des jeunes à la vie démocratique au niveau local et régional »⁵⁰.

Face à ce foisonnement de thématiques, on comprendra le désarroi dans lequel peuvent se retrouver non seulement les chercheurs, mais aussi et surtout les praticiens chargés de mettre en œuvre ce concept de l'ECD. La définition fournie par le glossaire de l'ECD ne nous est ici pas d'un grand secours. Selon ce document :

« L'Education à la citoyenneté démocratique (ECD) est issue de programmes plus traditionnels comme l'éducation ou l'instruction civiques. L'ECD est une démarche qui *privilégie l'expérience individuelle* et la recherche de pratiques conçues *pour promouvoir le développement de communautés attachées à des relations authentiques*. Elle concerne

ministres de l'Education du Conseil de l'Europe à Cracovie, 15-17 octobre 2000, DGIV/EDU/CIT (2000) 40, Annexe.

⁴⁶ Bîrzéa César, « L'Education à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie », Op. Cit. p. 37.

⁴⁷ Duerr Karlheinz, Spajic-Vrkaš Vedrana, Ferreira Martins Isabel, « Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique », Op. Cit. p. 23. Notons que les auteurs reprennent ici à leur compte une définition de l'ECD donnée par P. Belanger, « Conférence sur l'Education à la citoyenneté démocratique : méthodes, pratiques, stratégies », Varsovie, 4-8 décembre 1999 : Rapport final, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2000, document DECS/EDU/CIT (2000) 4, p. 32.

⁴⁸ Ibid. p. 44-45 et 64.

⁴⁹ http://www.coe.int/T/F/Centre_Nord-Sud/Programmes/3_Education_%E0_la_citoyennet%E9_mondiale/f_Prix_conscience_du_monde/WAEA%20_FRA_%20crit%E8res_formulaire_candidature.asp#TopOfPage

⁵⁰ http://www.coe.int/T/F/Coop%25E9ration_culturelle/education/E.C.D/Aspects_de_ECD/

la personne et ses relations avec les autres, la construction d'identités personnelles et collectives, et les conditions du « vivre ensemble », pour ne citer que quelques exemples.

Un des buts premiers de l'ECD est de *promouvoir 'une culture de la démocratie et des droits de l'homme*, une culture permettant aux individus de mettre en oeuvre un projet collectif : la création d'un sens communautaire. Elle entend ainsi renforcer la cohésion sociale, l'entente et la solidarité.

En tant que projet éducatif, l'ECD *visé toutes les personnes*, indépendamment de leur âge ou de leur rôle dans la société. Elle dépasse le cadre scolaire, son premier cadre d'application. L'ECD est un *processus d'apprentissage tout au long de la vie* qui poursuit les buts suivants:

§ *participation,*

§ *partenariat,*

§ *cohésion sociale,*

§ *accès,*

§ *équité,*

§ *responsabilité, et*

§ *solidarité.*

L'ECD est donc un ensemble de pratiques et d'activités développées à partir de la base, qui cherche à *aider les élèves, les jeunes et les adultes à participer activement et de manière responsable à la prise de décisions dans leurs communautés*. La participation est la clé de la promotion et du renforcement d'une culture démocratique fondée sur la conscience de valeurs fondamentales communes, telles que les droits de l'homme et les libertés, l'égalité dans la différence et la primauté du droit.

Elle s'attache à offrir tout au long de la vie des possibilités *d'acquérir, d'appliquer et de diffuser des connaissances, des valeurs et des compétences* liées aux principes et procédures démocratiques dans de multiples cadres d'enseignement et d'apprentissage formels et informels »⁵¹.

En ce qui concerne l'Education au développement durable, le glossaire spécifie en outre: « L'Education au développement durable est un **objectif capital** dans le cadre de l'ECD (...) L'ECD incite donc les personnes à adhérer au principe du développement durable, en les **aidant à mieux comprendre le concept de développement** et en développant les **valeurs et aptitudes nécessaires** pour travailler avec les autres à l'édification d'un avenir durable »⁵².

Si le but de l'ECD est donc relativement clair, son contenu paraît nettement plus difficile à déterminer.

3. Les notions d'éducation formelle, non formelle et informelle font de l'ECD un champ de recherche infini

La définition du Conseil de l'Europe stipule que « L'ECD fait partie de l'éducation formelle et informelle, elle concerne principalement les écoles, les ONG, le secteur associatif, les autorités locales et les médias »⁵³. Dans ce domaine également, le Conseil de l'Europe ne spécifie pas ce qu'il entend par éducation formelle et informelle, et nous avons donc eu recours aux définitions de l'UNESCO (voir partie 2.1.). Ces définitions sont cependant tout aussi équivoques que les précédentes. Le domaine de l'informel prenant en compte toutes « connaissances acquises autrement que par des

⁵¹ O'Shea Karen, « Glossaire des termes de l'Education à la Citoyenneté Démocratique. Comprendre pour mieux se comprendre », Op. Cit.

⁵² Ibid.

⁵³ http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/E.C.D/

études formelles dans un établissement d'enseignement post-secondaire »⁵⁴, nous avons en effet été amenés à considérer l'éducation informelle comme étant « tout ce qui n'est pas de l'éducation formelle ». Les définitions mentionnées par Bîrzéa dans son étude sur l'apprentissage tout au long de la vie, évoque également des frontières vagues et vastes pour l'éducation non formelle (« une activité éducative qui se déroule en dehors du système formel ») et l'éducation informelle (« un apprentissage imprévu qui s'effectue dans la vie de tous les jours et provient de l'expérience quotidienne »)⁵⁵. Associations, instituts de recherche ou de formation pour les jeunes comme pour les adultes, sites Internet, musées et expositions, théâtres et festivals, associations de quartier, « expérience quotidienne »... : tout pourrait donc potentiellement être de l'ECD ; le champ de recherche en devient quasiment infini.

Notons enfin que l'UNESCO ne parle pas d'éducation informelle mais « d'apprentissage informel ». La distinction avec « l'éducation non formelle » n'étant du reste pas évidente, il est fort commun de trouver ces notions employées de manière synonymes. L'idée qui sous-entend cette différenciation entre éducation formelle et informelle en ECD, viendrait de ce que cet enseignement se veut être un apprentissage qui se fait tout au long de la vie, concernant donc également les adultes⁵⁶.

Semblable à une poupée russe, le concept de l'ECD présenté par le Conseil de l'Europe peut difficilement donner lieu à un inventaire satisfaisant. On comprendra donc que notre état des lieux ne peut être ni exhaustif, ni catégorique. Il devrait, à ce titre, être considéré comme un travail en cours de réalisation. Il n'existe par ailleurs aucune définition unique et claire en Suisse qui puisse pallier ces défauts.

3.2.2. Absence de définition unique et claire en Suisse

Les premiers mois de la recherche ont mis en évidence l'absence d'une définition claire et précise de l'Education à la citoyenneté démocratique en Suisse. Ce terme semble en effet être compris de manière différente non seulement entre les différentes régions linguistiques, mais également au sein même de ces régions. Nous ne pouvons en conséquence que nous limiter à souligner certaines tendances⁵⁷.

Il semble, en premier lieu, que l'ECD ne soit pas considérée comme un concept formant un tout homogène ; il est souvent décortiqué entre les différents thèmes qui le composent. Si les contenus et méthodes de l'Education à l'interculturel et aux droits humains semblent ainsi être les mieux compris et acceptés, les concepts de l'Education à la paix et à la citoyenneté démocratique apparaissent vastes et vagues. Leur dénomination même ne fait pas l'unanimité. Pour l'Education à la paix, on trouve ainsi les termes synonymes d'Apprendre à vivre ensemble ou de Culture de la paix

⁵⁴ Voir la note de bas de page N° 34.

⁵⁵ Bîrzéa César, « L'Education à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie », Op. Cit. p. 40. Cette définition est tirée de l'ouvrage de Th. J. La Belle, Formal, Nonformal and Informal Education : A Holistic Perspective of Lifelong Learning, *International Review of Education*, 1982, vol. 28. nr.2, p.162.

⁵⁶ Duerr Karlheinz, Spajic-Vrkaš Vedrana, Ferreira Martins Isabel, « Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique », Op. Cit. pp. 57-60.

⁵⁷ Ces remarques découlent particulièrement des entretiens réalisés au cours de la recherche (questions 22 et 5 des questionnaires semi-ouverts et ouverts).

(UNESCO), mais aussi de Paix par l'éducation, Education à la tolérance, Ecole instrument de paix, Education à la non-violence, etc. La désignation du concept de l'ECD semble particulièrement rencontrer des difficultés en Suisse alémanique. Mise en évidence en 1999 déjà par les professeurs Oser et Biedermann, cette difficulté a de nouveau été ressentie lors de la traduction des contributions de Lucerne (2005)⁵⁸. Bien que le terme de *politische Bildung* soit communément utilisé, il convient de souligner que ce terme ne fait pas l'unanimité. Ce terme présente effectivement l'inconvénient d'associer l'éducation à la politique. Notons à ce propos que le mot « formation » (*Bildung*) semble préféré en allemand, à celui « d'éducation » (*Erziehung*). Enfin, les termes de « Globales lernen » (éducation globale) ou de « vielfalt » (diversité) utilisés en Suisse alémanique, ne sont en général ni compris ni utilisés en Suisse romande.

Malgré ces divergences conceptuelles, quelques points de convergence semblent toutefois émerger sur ce que devrait être, ou ne pas être, l'ECD. Il apparaît ainsi que :

- 1) l'ECD ne peut pas être réduite à l'éducation civique ; il s'agit de quelque chose de plus large. C'est dans ce plus large que les différences apparaissent : laquelle ou lesquelles de ces « éducations à » devraient faire partie de l'ECD ?
- 2) l'ECD ne peut pas être réduite à une connaissance, c'est aussi une pratique, une expérience. Ici se pose alors la question du « comment » : comment enseigner l'ECD tout en évitant les prescriptions ? L'ECD devrait-elle être un enseignement indépendant ou transversal ? Si c'est un enseignement indépendant, quelle en sera la plage horaire ?
- 3) le terme « démocratique » est évincé; on ne parle pas d'Education à la citoyenneté démocratique, mais plutôt d'éducation à la citoyenneté (ou éducation citoyenne). Le but de l'ECD ne semble pas être le même pour tous : s'agit-il de renforcer les sociétés démocratiques comme le soutient le Conseil de l'Europe ou de répondre au problème de la violence à l'école ? Au manque d'intérêt et de participation des jeunes ?

Ces remarques permettent ainsi également de mieux distinguer les zones d'ombre sur lesquelles les promoteurs de l'ECD doivent encore s'accorder.

Notons que les associations définissant souvent le concept de l'ECD en fonction de leur mission et de leurs activités, ces difficultés ne posent problème que dans le secteur de l'éducation formelle.

Les difficultés conceptuelles soulevées dans cette partie, ont déjà été mentionnées dans les études réalisées par le passé⁵⁹, et nous n'avons pas prétention à les résoudre. Cette

⁵⁸ Oser Fritz, Biedermann Horst, *Jugend ohne Politik. Ergebnisse der IEA Studie zu politischem Wissen, Demokratieverständnis und gesellschaftlichem Engagement von Jugendlichen in der Schweiz im Vergleich mit 27 Ländern*, Op. Cit. pp. 12-13; Amarelle Gabriela, Audigier François, Fallegger Christian, Heimberg Charles, Meyer-Bisch Patrice, Oser Fritz, Ostini Marino, Pedrini Luca, Rickenbacher Iwan, Rosenberg Sonja, Ruffy Victor, Quesel Carsten, « Vivre la démocratie, apprendre la démocratie », Op. Cit. Note de l'éditeur.

⁵⁹ Oser Fritz, Reichenbach Roland, « Education à la citoyenneté en Suisse », Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Etudes + rapports 11B, Berne, 2000, p. 11-14. Voir également Oser Fritz, Biedermann Horst, *Jugend ohne Politik. Ergebnisse der IEA Studie zu politischem Wissen, Demokratieverständnis und gesellschaftlichem Engagement von Jugendlichen in der Schweiz im Vergleich mit 27 Ländern*, Op. Cit. p. 12-17.

difficulté se reflète cependant inévitablement dans notre étude et interpelle : quel futur donner à l'ECD si aucune définition claire et précise n'est adoptée en Suisse ?

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a désiré effacer la fiche d'information le concernant sur le site www.internet-citizen.ch, au motif que cette thématique ne fait pas partie du concept de l'ECD⁶⁰. En même temps, le jury du concours national organisé par le SER, remettait son prix citoyenneté à un projet intitulé « Mädchenrat » et portant sur l'intérêt et la participation des femmes à la politique. De son côté, l'Office fédéral pour le personnel a décliné l'invitation à l'atelier du 24 mars, soulignant que ses formations ne sauraient être qu'indirectement liées à l'ECD en Suisse⁶¹. Enfin, la CDIP dispose de deux interlocuteurs pour les concepts de l'ECD et de l'éducation à la santé et au développement durable. Le deuxième ne pouvait cependant représenter le premier, qui était dans l'impossibilité de participer à l'atelier du 24 mars, *aus Kapazität Gründen* (pour des raisons de compétences)⁶².

Si on veut véritablement favoriser son application en Suisse, et éviter qu'il ne se confine à une mode, il est impératif de cerner strictement le concept de l'ECD.

3.3. Quelques observations

Malgré les difficultés conceptuelles rencontrées, l'étude permet néanmoins de faire différents constats (il s'agit ici de tendances plus que d'affirmations catégoriques).

1. On observe un compartimentage du concept de l'ECD en fonction des thèmes qui le composent. Si l'on catégorise en effet les activités entreprises par les institutions recensées selon leur 'nature', aucune d'entre elles ne traite à la fois l'Education aux droits de l'Homme, l'Education civique, l'Education à la paix et l'Education à l'interculturel – les instances de l'UNESCO mise à part.
2. L'inventaire dévoile d'excellentes initiatives. Il y a cependant en général peu de ressources humaine et financières pour traduire et/ou diffuser ces bonnes pratiques dans les autres régions de Suisse. Très peu d'entre elles sont en conséquence accessibles dans et pour toute la Suisse.
3. L'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits humains est présente dans toutes les hautes écoles pédagogiques (HEP), que ce soit sous forme d'enseignement

⁶⁰ Entretien téléphonique avec Mme Verena Lädach-Feller, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, 26 janvier 2006. Notons que Mme Lädach-Feller n'a pas exclu la possibilité pour son Bureau de faire plus tard partie du site Internet ; cette décision relève de l'évolution du concept.

⁶¹ « Zwar bietet das Eidg. Personalamt Seminare/Kurse zum Themenkreis „Führen im politischen Kontext“ an. Dabei handelt es sich jedoch um bundesverwaltungsinterne Weiterbildungsveranstaltungen, die unseres Erachtens höchstens sehr indirekt mit dem Anliegen der Verbesserung der politischen Bildung in der Schweiz zu tun haben » Email de M. Dieter Jegge, Office fédéral du personnel, Eigerstrasse 71, 3003 Berne, 14 février 2006.

⁶² „Wie ich Ihnen bereits mitgeteilt habe, ist Herr Wicht in der EDK für dieses Dossier zuständig. Er hat Ihnen ja bereits geantwortet. Ich selbst bin für die Gesundheitsförderung und die Bildung für eine Nachhaltige Entwicklung zuständig und es ist mir aus Kapazität Gründen leider nicht möglich die Diskussionen der politischen Bildung detailliert zu verfolgen“ Email de Mme Franziska Oswald, Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren EDK, 8 mars 2006.

ou de projet de recherche. L'accent thématique varie cependant et on note qu'il est souvent mis sur l'Education à l'interculturel.

Il est intéressant ici de noter qu'un cycle de conférence sur l'ECD a été organisé en Suisse alémanique dans le cadre de l'Année, et que de gros efforts ont été faits pour cerner le concept. Un « *Info-Markt : politische Bildung* » a notamment été organisé par la *Pädagogische Hochschule Bern (Institut für Weiterbildung)* en septembre 2005. Du matériel pédagogique est en production, et il est question de faire un site Internet commun à cette région (www.politische-bildung.ch). En revanche, rien de particulier ne semble avoir été entrepris en Suisse romande. Cette absence d'événement spécifique ne saurait cependant être l'expression d'un manque d'intérêt ; on trouve de nombreuses et bonnes initiatives ECD en Suisse romande. Cette différence relève donc certainement plus d'un décalage entre les régions linguistiques, au niveau de la réflexion et de l'action menée en ECD notamment. Il est possible que ce décalage découle également du « flou » conceptuel mentionné ci-dessus.

4. Du matériel pédagogique est créé par les associations pour le cadre scolaire, mais aucune évaluation de son utilisation n'est/ne peut être effectuée.
5. Les professionnels du terrain ne se sentent en général pas soutenus, ni par le gouvernement, ni par les médias ou le public. L'intérêt pour l'ECD/EDH ne semble pas important et les fonds qui y sont alloués, qu'ils soient publics ou privés, sont extrêmement limités. L'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme ne semble être une priorité pour personne.
6. Il semble y avoir peu, voire pas, de communication et d'échanges entre les promoteurs de l'ECD, non seulement entre les régions linguistiques mais aussi au sein même de ces régions. Cette observation concerne particulièrement les associations et fondations, souvent en prise à une concurrence accrue, mais également les HEP et les administrations fédérales, cantonales et communales.
7. Les liens entre éducations formelle et informelle, entre l'école, les HEP et le monde associatif notamment, semblent quasi inexistantes.
On note ici une importante perte de l'information entre les promoteurs de l'ECD du cadre scolaire et ceux de l'extrascolaire. Les associations semblent en effet avoir de la peine à trouver des candidats pour les activités qu'ils organisent, ou pour utiliser les fonds de projet qu'ils ont à disposition.
8. L'ECD semble être compris comme un concept applicable aux enfants et aux jeunes seulement.
L'Office fédéral du personnel et l'initiative « *Mainstreaming Menschenrechte* » (voir 5.2.5.) mis à part, nous n'avons relevé aucune institution traitant de l'ECD dans le cadre de l'éducation des adultes. Il est en outre intéressant de noter que la majorité des personnes interrogées n'envisageait pas l'ECD comme les concernant personnellement, mais comme un concept à appliquer aux jeunes uniquement. Pourtant, la définition du Conseil de l'Europe est très explicite à ce sujet: l'Education à la citoyenneté démocratique nous concernent tous, elle doit faire l'objet d'un « apprentissage tout au long de la vie ».

3.4. Rencontre des organisations recensées : l'atelier du 24 mars

Un atelier « Apprendre et vivre la démocratie ensemble: présentation de l'état des lieux sur l'ECD/EDH » a été organisé à Berne le 24 mars, afin de présenter le site et de discuter de sa pérennisation avec toutes les organisations qui le composent. Un appel de candidature pour la reprise du site par une des institutions le composant a notamment été lancé à cet effet et à cette occasion. Cette rencontre visait également à permettre aux institutions ayant participé à l'enquête de faire connaissance et de renforcer et/ou créer des partenariats.

Organisé sur une demi-journée, l'atelier a commencé par trois courtes présentations. M. Marino Ostini, conseiller scientifique au SER et coordinateur ECD du Conseil de l'Europe de 2001 à 2004, a tout d'abord présenté les activités ECD du Conseil de l'Europe ; M. Christian Fallegger, actuel coordinateur, a ensuite présenté les activités ECD en Suisse et la mise en œuvre de l'Année. Mme Marie Lafontaine-Schwarz du HEI/PSIO a terminé en présentant le site www.internet-citizen.ch. Ces présentations ont été suivies de deux tables rondes de discussion. La première répartissait les participants en quatre groupes de travail, en fonction du statut de l'institution qu'ils représentaient. Le groupe de travail A regroupait donc les participants venant des HEP ou instituts universitaires, les enseignants. Le groupe de travail B regroupait les participants représentant la Confédération, les cantons et les communes. Les groupes C et D réunissaient les représentants des associations, organisations internationales et entreprises. La deuxième table ronde de discussion divisait les participants en trois groupes de travail selon leurs appartenances régionale et linguistique⁶³.

Le procès-verbal de la journée, ainsi que le programme et la liste des participants sont disponibles en annexe 2 (dans leur version française). Apprécié en général des participants, l'atelier s'est révélé être un authentique forum de discussion. Part son organisation, il a favorisé une véritable rencontre entre les participants, et différentes prises de contact et ébauches de coopérations ont ainsi pu être amorcées. En ce qui concerne la question de la reprise du site, la conclusion est en revanche plus mitigée. Les participants se sont révélés, en effet, divisés quant à l'utilité même d'un tel portail. Enthousiastes, certains y voient le moyen de créer une mise en réseau en Suisse, alors que d'autres, plus sceptiques, le considèrent inutile de par sa trop grande étendue. Ces derniers soulignent notamment le flou du but, du contenu, comme du public cible. Les participants n'ont donc pas réussi à s'accorder sur les thèmes qui devraient ou non faire partie des critères de sélection. Les participants étaient également fort divisés sur la question des liens entre les deux secteurs de l'éducation formelle et informelle. Certains ont évoqué la possibilité de restreindre le site à l'éducation informelle, celui de l'éducation formelle étant laissé au site en construction www.politische-bildung.ch. Cette proposition est loin cependant de faire l'unanimité. Au-delà de ces importantes dissensions, un consensus pour la sauvegarde de la base de données a émergé. Sur propositions des participants, cette sauvegarde pourrait prendre les formes suivantes:

- prise en charge par une administration fédérale

⁶³ Peu d'initiatives ECD ayant lieu au Tessin en comparaison avec la Suisse alémanique, deux groupes de travail étaient germanophones et aucun italophone.

- intégration du site à un site existant tel qu'educa.ch (la question du lien avec l'éducation informelle resterait cependant à élucider)
- reprise du site par une association (la Fondation Education et Développement a été nommée à plusieurs reprises)
- création d'une organisation faîtière
- gestion commune et rotative entre les membres de la base de données
- création d'un comité de suivi

La solution d'une gestion commune et rotative entre les membres semblait avoir la nette préférence des participants. Quelque soit la forme choisie, le financement du portail devrait être étatique, les associations n'ayant pas les ressources nécessaires. Enfin, les participants ont souligné l'importance de donner une stratégie plus globale et intégrée au site : le site Internet, tel qu'il est actuellement, ne peut exister seul. Les participants ont souligné, à cet égard, l'importance que le SER reste saisi de la thématique et du projet.

Le site ne peut effectivement pas exister seul : si la base de données n'est pas mise à jour régulièrement, le site n'a pas lieu d'être. Or, à la vue des remarques et réactions de l'atelier, nous doutons que les associations aient réellement compris l'importance de l'auto-actualisation et leur responsabilité à ce sujet. Certains participants ont par ailleurs exprimé le regret de ne pas avoir été consultés, et de n'avoir vu/entendu parler du site qu'à cette occasion. Pourtant, de nombreux courriers leur ont été envoyés par le HEI/PSIO entre décembre 2005 et février 2006, leur demandant leur accord à la participation de leur institution à www.internet-citizen.ch d'une part, et leur communiquant les informations nécessaires à l'actualisation (ou rectification éventuelle) de leurs données d'autre part. Il semble donc que l'information ne circule pas toujours bien au sein de ces institutions. Notons également à ce sujet, qu'à la suite de trois rappels, un tiers des institutions recensées la base de données n'a pas répondu à notre invitation à l'atelier. L'actualisation, et donc, la raison d'être même du site, nous semble en conséquence fort compromise.

Contrairement à ce que nous pensions, les critères de sélection choisis pour la réalisation de cet état des lieux ne nous ont pas été contestés. Les participants se sont montrés, dans la majorité, très sceptiques sur l'utilisation d'une base de données aux frontières si larges, révélant par la même leurs différentes compréhensions du concept de l'ECD. Il est intéressant d'ailleurs de noter, que dans l'ensemble, ce scepticisme venait du milieu non formel. Les ennuis conceptuels rencontrés lors de la réalisation de l'état des lieux ne s'arrêtent donc pas ici ; ils continuent dans la pratique. L'ECD semble impossible à mettre en œuvre dans la pratique, au niveau de l'éducation non formelle et du monde associatif en particulier.

4. Du problème de définition

Les nombreux documents du Conseil de l'Europe faisant référence au concept de l'ECD, en donnent souvent des définitions différentes. Non seulement ce fait le rend

difficile à cerner, comme nous l'avons souligné en 3.2.1., mais il soulève également la question de savoir si son objectif et son utilisation ne seraient pas opportunistes. L'ECD serait-elle « un outil stratégique pour l'intégration d'un certain nombre d'autres préoccupations »⁶⁴?

L'étude des principaux textes originaux et principaux du Conseil de l'Europe permet de mettre en évidence un trait essentiel du concept : il s'agit d'un concept de société ayant pour vocation le changement des mentalités.

4.1. Un concept de société

« L'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme (ECD/EDH) vise à donner au public les connaissances, la compréhension, les compétences et les comportements grâce auxquels il pourra avoir une influence et faire la différence – que ce soit aux niveaux local, national ou international ».

Bulletin de l'éducation (1e), Conseil de l'Europe,
N° 17, mai 2005, p.3.

Un retour aux textes fondateurs permet de mieux comprendre ce que le Conseil de l'Europe entend par EDC. Ainsi, le point 11 de la « Déclaration et programme sur l'Education à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens » du Comité des ministres du 7 mai 1999 donne en six points les grandes lignes du concept :

« 11. L'EDUCATION A LA CITOYENNETE DEMOCRATIQUE FONDEE SUR LES DROITS ET LES RESPONSABILITES DES CITOYENS :

- i. constitue une expérience d'apprentissage tout au long de la vie et un processus participatif développé dans des contextes variés: au sein de la famille, dans les institutions éducatives, sur les lieux de travail, dans le cadre d'organisations professionnelles, politiques et non gouvernementales, dans les collectivités locales, à travers les activités récréatives et culturelles et les médias, ainsi que les activités de protection et d'amélioration de l'environnement naturel et bâti ;
- ii. donne aux hommes et aux femmes la capacité de jouer un rôle actif dans la vie publique et de façonner de manière responsable leurs propres destins et celui de la société ;
- iii. vise à essaimer une culture des droits de l'homme susceptible d'assurer le plein respect de ces droits et la prise de conscience des responsabilités qui en découlent ;
- iv. prépare la population à vivre dans une société pluriculturelle et à faire face à la différence de manière informée, raisonnable, tolérante et morale ;
- v. renforce la cohésion sociale, la compréhension mutuelle et la solidarité ;
- vi. doit inclure tous les groupes d'âge et tous les secteurs sociaux ».

Il s'agit donc d'un concept (i) qui se développe tout au long de la vie et à tous les niveaux de la société (expérience d'apprentissage), (ii) qui doit donner les capacités nécessaires à un rôle actif en société, (iii) qui veut favoriser une culture des droits de l'Homme, (iv) qui veut préparer la population à vivre dans une société pluriculturelle,

⁶⁴ Forrester Keith, rapport de la Conférence finale, [Strasbourg, 14-16 septembre 2000](#), DGIV/EDU/CIT (2000) 41

(v) qui veut renforcer la cohésion sociale, et (vi) qui entend concerner tous les éléments de la société.

Le premier point de cette définition suffit à comprendre que l'Education à la citoyenneté démocratique n'est pas un simple concept d'éducation, mais un véritable projet de société qui vise un changement profond des mentalités. Cette conception est confirmée dans de très nombreux documents officiels, tels que la Résolution sur les résultats et conclusions des projets terminés 1997-2000 (Projet de lignes directrices communes pour l'Education à la citoyenneté démocratique), la Recommandation Rec(2002)12 du Comité des ministres aux Etats membres relative à la citoyenneté démocratique, le document d'orientation de l'Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation ou encore celui de la Conférence de lancement de l'Année⁶⁵. La mission, raison d'être de l'ECD, également soulignée dans ces documents et explicitée sur le site Internet du Conseil de l'Europe, devient alors limpide : « trouver des réponses aux défis fondamentaux auxquels la société démocratique est confrontée, défis qui résultent de l'augmentation continue du chômage, de la montée des comportements individualistes et de la réalité désormais multiculturelle de nos sociétés »⁶⁶. Notons qu'en novembre 2004, les délégués des ministres au Conseil de l'Europe ont exprimé leur volonté de voir le programme de l'Année traiter également de la question du terrorisme⁶⁷.

L'Education à la citoyenneté démocratique ne serait donc pas tant un contenu qu'une psychologie, une manière de penser. On comprend donc mieux, dans cette perspective, que ce concept ne puisse être élaboré dans les détails. La lourde mission qui lui incombe fait de lui un concept au champ « quasi illimité de connaissances et d'attitudes, de savoirs et de comportements »⁶⁸. Elle est donc difficilement applicable sur le terrain.

⁶⁵ Conseil de la Coopération culturelle (CDCC), Education à la citoyenneté démocratique, Résolution sur les résultats et conclusions des projets terminés 1997-2000 adoptée par les ministres de l'Education du Conseil de l'Europe à Cracovie, Op. Cit.; Recommandation Rec(2002)12 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la citoyenneté démocratique, p.4; Comité ad hoc d'experts pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (CAHCIT), « Année européenne de la citoyenneté par l'éducation 2005. Apprendre et vivre la démocratie », document d'orientation, Op. Cit. p.3; Kerr David, « Conférence de lancement de l'Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation, 13-14 décembre 2004, Sofia, Bulgarie », Op. Cit. pp. 27 et 28.

⁶⁶ Partie « ECD Genèse et développement » du site du Conseil de l'Europe :

http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/E.C.D/Qu%27est-ce_que_l%27ECD/EDC%20Genesis%20and%20Development%20français.asp#TopOfPage

⁶⁷ Steering Committee for Education (CDED), "Item 6.3. Progress Report. Mid-term evaluation of the 2005 European Year of Citizenship through Education. Ad hoc Committee of Experts for the European Year of Citizenship through Education (CAHCIT)", 4th meeting, Strasbourg, Monday 17-wednesday 19 October 2005, 6 October 2005, CDED (2005) 27, p. 4. Voir aussi la décision des délégués des ministres, 902e réunion des Délégués des Ministres, 3 novembre 2004, point 2.3B – 9, CM/Del/Dec(2004)902/2.3.bF/5 novembre 2004 :

[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Del/Dec\(2004\)902/2.3b&Sector=secCM&Language=lanFrenc h&BackColorInternet=9999CC&BackColorIntranet=FFBB55&BackColorLogged=FFAC75](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Del/Dec(2004)902/2.3b&Sector=secCM&Language=lanFrenc h&BackColorInternet=9999CC&BackColorIntranet=FFBB55&BackColorLogged=FFAC75)

⁶⁸ Audigier François, « Concepts de base et compétences-clés pour l'Education à la citoyenneté démocratique », Op. Cit.

4.2. Un concept ambivalent et à deux vitesses

« Le Conseil de l'Europe a examiné et analysé la plupart des textes, et convenu que la 'citoyenneté démocratique' :

- a des significations diverses qui dépendent du contexte politique, social et culturel. Le contexte de la citoyenneté changera selon ces facteurs et différera probablement peu ou beaucoup d'une situation à l'autre ou d'un pays à l'autre. On ne peut parler de la citoyenneté dans l'abstrait. La citoyenneté doit se situer dans un contexte particulier. Elle n'a de sens, de signification, que par rapport aux besoins et exigences d'une société ou d'un système politique;

- au sens étroit, concerne l'intégration de l'individu dans le cadre politique d'un pays et signifie pour les individus, liberté, indépendance et contrôle politique sur les autorités ;
- suppose la participation des citoyens aux institutions du droit et signifie, pour l'Etat, loyauté, participation et service dans l'intérêt de la société dans son ensemble;
- dans un sens plus moderne et plus large, concerne une participation accrue, la cohésion sociale, l'accès, l'équité, la responsabilité et la solidarité. La citoyenneté démocratique c'est l'inclusion et non l'exclusion, la participation et non la marginalisation, la culture et les valeurs, et non les simples questions de procédure (comme le vote dans des cadres de responsabilité de plus en plus vastes), et la participation active à l'élaboration de conceptions et pratiques de la citoyenneté et non la « consommation » passive de « produits » démocratiques;

- est au centre d'un certain nombre de questions et problèmes de société complexes tels que le développement durable, la sécurité, la justice sociale, l'environnement, la nature et l'avenir du travail, etc »⁶⁹.

Cet énoncé met en lumière une nouvelle dimension du concept : l'ECD aurait un « sens étroit » et un « sens plus moderne et plus large ». Au sens étroit, l'ECD concernerait les rapports entre les citoyens et l'Etat, alors qu'au sens large, elle concernerait plutôt les rapports entre citoyens. Ignorée des définitions officielles, cette conception binaire du concept de l'ECD serait une première adaptation du concept à la pratique. MM. Audigier et Bîrzéa mentionnent également cette spécificité dans leurs études respectives, le premier parlant de « noyau dur » et « d'autres dimensions de la citoyenneté : économiques, sociales, culturelles »⁷⁰, et le second de « citoyenneté-statut » ou « citoyenneté-rôle »⁷¹. Bien qu'elles ne s'excluent pas, ces deux dimensions politique et sociale de l'ECD semblent être, en Suisse, à l'origine des déboires conceptuels mentionnés. Alors que certains réduisent le concept à sa première dimension politique, préférant même parfois parler d'éducation ou d'instruction civique, d'autres l'envisage plutôt dans sa dimension seconde, quitte à oblitérer la première⁷².

L'ECD est avant tout un concept de société. Bien qu'elle s'en réclame, l'ECD ne peut donc en aucune mesure être de l'éducation civique ou de l'instruction civique ; cette « simple matière scolaire » ne saurait non plus en être l'ancêtre. Cette mauvaise

⁶⁹ Carey Liam, Forrester Keith, « Sites de citoyenneté : engagement, participation et partenariats », Op. Cit. Annexe 1.

⁷⁰ Audigier François, « Concepts de base et compétences-clés pour l'Education à la citoyenneté démocratique », Op. Cit.

⁷¹ Bîrzéa César, « L'Education à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie », Op. Cit. p. 35.

⁷² Entretiens menés dans le cadre de cette enquête. Cette tension est également apparue explicitement lors de l'atelier « Gegenstand Politische Bildung » organisé à Aarau le 20 mai 2005. Cette tendance, bien qu'elle soit en général peu nommée, est facilement identifiable lors de chaque rencontre entre praticiens et/ou intellectuels.

perception du rapport entre ces deux « éducation à », fait non seulement de l'ECD un concept ambivalent à deux vitesses, mais rend également difficile sa mise en œuvre sur le terrain.

Au-delà du débat qui s'est formé entre ces conceptions strictes ou larges, il est intéressant de noter l'émergence d'une troisième conception, qui consiste à vider l'ECD de son contenu pour en faire principalement une méthode⁷³. Ainsi, « ce qui caractérise le débat actuel sur l'Education à la citoyenneté démocratique est le fait que celle-ci est largement perçue comme un « *concept pédagogique* » comprenant :

- le *choix réfléchi* d'un thème ou d'un sujet ;
- la formulation des *objectifs* du processus de transmission ;
- l'*organisation* du processus d'apprentissage et le choix d'une stratégie d'enseignement ;
- la *présentation* des contenus ;
- l'*évaluation* des résultats »⁷⁴.

Selon cette conception, l'ECD serait donc avant tout un acte participatif, une interaction ou manière de faire. Dans le cadre scolaire, cette interprétation affirme le caractère interdisciplinaire du concept, et sa mise en œuvre par *tous* les enseignants. Elle réclame un changement immédiat des systèmes scolaires et des méthodes d'enseignement, ainsi qu'une démocratisation des institutions et politiques scolaires.

Les définitions officielles donnant une aura philosophique à l'ECD, cette troisième perception de l'application du concept paraît n'être pas dénuée de sens.

« Les pages du projet d'ECD 1997-2000 sont pleines d'idéalisme et de grandes ambitions. Il faut promouvoir la cohésion sociale, améliorer la participation, viser non seulement les programmes scolaires, mais aussi l'éducation des adultes et, en somme, tout type d'apprentissage, même spontané. Face à un tel discours, les personnes extérieures à la communauté ECD peuvent se sentir dépassées, et même effrayées. Introduire plus de cohésion et de participation : est-ce vraiment le rôle de l'ECD ? N'est-ce pas plutôt celui d'un parti politique, ou du gouvernement tout entier ? Bien sûr, une ECD efficace créerait une cohésion et encouragerait la participation. Mais en termes de développement de politiques, il faut rester modeste, et admettre que beaucoup d'autres organismes soutiennent les mêmes objectifs. Il se peut que la tactique soit plus importante que la définition d'un but ou d'une mission : une politique d'ECD moins ambitieuse sera peut-être plus efficace »⁷⁵.

La cohésion sociale, le chômage ou le terrorisme sont-ils vraiment du ressort de l'ECD ? La question mérite réflexion. On attend en effet toujours davantage de l'éducation, dont la vocation ne semble plus être la transmission des savoirs, mais plutôt la résolution de tous les défis qui se posent à nos sociétés. Les initiatives internationales foisonnent en ce sens et il semble même que certaines d'entre elles, dont notamment

⁷³ Observation faite à la Conférence du Conseil de l'Europe sur la formation des enseignants pour l'Education à la citoyenneté démocratique (ECD) et aux droits de l'Homme (EDH), Strasbourg, Palais de l'Europe, 15-17 juin 2005.

⁷⁴ Duerr Karlheinz, Spajic-Vrkaš Vedrana, Ferreira Martins Isabel, « Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique », Op. Cit. p. 74.

⁷⁵ Olgers Ton, « Refermer la boîte de Pandore », présentation, dans O'Shea Karen, « Education à la citoyenneté démocratique : les politiques et les instruments législatifs », Rapport, Séminaire international, Strasbourg, 6 et 7 décembre 2001, p. 55.

l'Education à la citoyenneté démocratique et l'Education au développement durable, entrent aujourd'hui en concurrence.

4.3. L'ECD et 'les autres' : Synergies ou concurrence ?

4.3.1. Plusieurs notions et concepts pour un même but de paix

Derrière la résolution des défis mentionnés (terrorisme, violence, racisme ou cohésion sociale), c'est la gestion pacifique des relations entre humains qui semble être la finalité de l'ECD et des autres concepts compris explicitement ou non dans celui de l'ECD. Ainsi, le concept de « culture de la paix » est, selon la définition des Nations Unies (résolutions des Nations Unies A/RES/52/13 et A/53/243), « un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats »⁷⁶.

Le concept de « l'Education à l'interculturel » semble mieux se définir à travers son objectif qui est « d'apprendre à vivre ensemble »⁷⁷. Le site d'information du Conseil de l'Europe sur son projet « le nouveau défi interculturel de l'éducation: diversité religieuse et dialogue en Europe » précise encore que « l'éducation interculturelle, qui recouvre tout un ensemble de thèmes tels que l'inclusion et la participation ou l'apprentissage du 'vivre ensemble', offre la possibilité de relever les défis du multiculturalisme dans un contexte qui privilégie les normes démocratiques pour la résolution des conflits »⁷⁸.

« On entend par enseignement des droits de l'homme les activités de formation et d'information visant à faire naître une culture universelle des droits de l'homme en inculquant les connaissances, les qualités et les attitudes de nature à :

- a) Renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- b) Assurer le plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité;
- c) Favoriser la compréhension, la tolérance, l'égalité des sexes et l'amitié entre toutes les nations, les populations autochtones et les groupes raciaux, nationaux, ethniques, religieux et linguistiques;
- d) Mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre;
- e) Contribuer aux activités des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix »⁷⁹.

Enfin, le concept de « l'éducation à l'environnement et au développement durable » est plus difficile à définir de manière concise du fait de l'importance de l'Agenda 21 dont il découle. On peut cependant mentionner le paragraphe 1.1. du préambule : « L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la

⁷⁶ http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_cp.htm

⁷⁷ Batelaan Pieter, « Le nouveau défi interculturel lancé à l'éducation : la diversité religieuse et le dialogue en Europe », Deuxième réunion du Groupe de projet, Strasbourg 20-21 mars 2003, Strasbourg 14 mars, DGIV/EDU/DIAL (2003) 1.

⁷⁸ <http://www.coe.int/T/F/Coop%20ration%20culturelle/education/Education%20interculturelle/Apercu.asp#TopOfPage>

⁷⁹ Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) [http://www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(Symbol\)/A.51.506.Add.1.Fr?OpenDocument](http://www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/A.51.506.Add.1.Fr?OpenDocument)

perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes (...) assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous oeuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable »⁸⁰.

Cette finalité commune, bien que louable, ne semble cependant pas moins engendrer une certaine concurrence au niveau de l'application de ces concepts. Ainsi, la suite des définitions de l'Education à la paix et au développement durable stipule « pour que la paix et la non-violence prévalent, il nous faut renforcer une culture de la paix par l'éducation, promouvoir le développement économique et social durable, promouvoir le respect de tous les droits de l'homme, assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, favoriser la participation démocratique, développer la compréhension, la tolérance et la solidarité, soutenir la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances, promouvoir la paix et la sécurité internationales »⁸¹. Le chapitre 25 de l'Agenda 21 portant sur le « rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable » précise, quant à lui, qu'il faut « que les jeunes du monde entier prennent une part active à toutes les décisions qui touchent à leur vie actuelle et à leur avenir » (principe d'action 25.2) : « chaque pays devrait, en consultation avec les jeunes, établir un cadre visant à promouvoir le dialogue entre eux et les autorités à tous les niveaux, et créer des mécanismes leur permettant d'accéder à l'information et d'exprimer leur point de vue sur les décisions que prend le gouvernement » (objectif 25.4.), et « chaque pays devrait combattre les violations des droits de l'homme dont sont victimes les jeunes, (...) les doter des compétences et des moyens et leur apporter le soutien leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel ainsi que leurs aspirations économiques et sociales » (objectif 25.8.)⁸². L'environnement n'est ici plus envisagé dans sa seule dimension écologique mais dans sa dimension communautaire. Il devient en cela un quasi synonyme de la conception large de l'ECD. Quant au concept d'Education à la paix, l'énumération de ce qu'elle suppose nous semble parler d'elle-même.

Cette question des synergies et concurrences a explicitement été posée au Conseil de l'Europe dans le cadre de l'Année consacrée à l'ECD/EDH :

« **Développement de synergies ou concurrence ?** On ne voit pas toujours très bien si les organisations, en particulier les institutions européennes et internationales, travaillent en partenariat ou en concurrence dans des domaines comme celui de l'ECD. Par exemple, les **priorités** assignées à l'Education à la citoyenneté démocratique sont-elles les mêmes que celles qui concernent les droits de l'homme, le développement durable ou la citoyenneté mondiale, ou bien existe-t-il entre les unes et les autres des différences fondamentales ou de subtiles différences d'accent ? Les participants ont souligné la nécessité d'**éclaircir** ces questions, notamment parce que les priorités sont souvent perçues comme étant en concurrence du point de vue de l'action et des ressources au niveau des Etats membres et au

⁸⁰ Agenda 21, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 Juin 1992 : <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action1.htm>

⁸¹ http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_cp.htm

⁸² Agenda 21, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 Juin 1992 : <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm>

niveau local. S'agit-il de la part des organisations d'une politique délibérée ou involontaire ? »⁸³.

4.3.2. Des concepts complémentaires ?

Comme nous l'avons souligné plus haut (partie 3.2.1.), l'étude de Duerr, Spajic-Vrkaš et Ferreira Martins explicite la nature des interactions de la majorité de ces concepts avec celui de l'ECD.

1. « Si par 'éducation civique', on entend une préparation des jeunes à une participation éclairée, active et responsable à la démocratie sur la base du respect des droits de l'homme universels, de l'égalité de tous, de la justice et du pluralisme, les objectifs de ce type d'instruction et ceux de l'Education à la citoyenneté démocratiques sont semblables. En revanche, si 'éducation civique' est synonyme d'une 'éducation politique' visant à préparer les jeunes à être des citoyens fidèles à des régimes 'démocratiques' aveugles à l'inégalité, à l'exclusion sociale, au non droit et à l'intégration sociale, le fossé qui la sépare d'une véritable Education à la citoyenneté démocratique est trop important pour être complaisamment ignoré »⁸⁴. Comme on peut le voir, cette définition de l'éducation civique correspond à la première dimension politique de l'ECD ; elle n'en constitue donc qu'une « composante ».
2. « L'Education aux droits de l'homme est l'objectif essentiel de l'éducation à la citoyenneté démocratique. Les droits et responsabilités du citoyen, la prise de conscience, par celui-ci – et son engagement, à cet égard – des droits et libertés universels fondamentaux et des principes d'égalité, de prééminence du droit et de pluralisme sont au cœur de l'Education à la citoyenneté démocratique. La promotion et la protection des droits de l'homme constituent le principal engagement social d'un citoyen responsable. En l'occurrence, il s'agit d'acquérir non seulement un savoir factuel sur les droits de l'homme – y compris les instruments internationaux et régionaux dans ce domaine – mais aussi une connaissance des procédures et compétences liées à la promotion et à la protection de ces droits au niveaux local, national et international »⁸⁵. Dans ce contexte, l'Education aux droits de l'Homme et à la citoyenneté ne saurait entrer en concurrence, bien au contraire. Les droits de l'Homme constituent le socle sur lequel doit se construire l'ECD.
3. « Dans le contexte de l'Education à la citoyenneté démocratique, l'interculturel est considéré comme l'un des principes fondamentaux de l'activité éducative dans une société plurielle sur le plan culturel. Il s'agit notamment de souligner l'importance de l'introduction de différentes cultures dans le contexte éducatif et de l'enrichissement de celui-ci par une prise de conscience, par les élèves, de leurs origines et de leur identité. Le principe interculturel consiste également à

⁸³ Kerr David, « Conférence de lancement de l'Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation, 13-14 décembre 2004, Sofia, Bulgarie », Op. Cit. p. 32

⁸⁴ Duerr Karlheinz, Spajic-Vrkaš Vedrana, Ferreira Martins Isabel, « Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique », Op. Cit. p. 40.

⁸⁵ Ibid. p. 42.

promouvoir l'élaboration d'une culture scolaire partagée, et fondée sur la connaissance et le respect des différents modes de vie présents à l'école. A long terme, l'objectif est de s'attaquer à l'ethnocentrisme, au racisme, aux préjugés et aux stéréotypes, ainsi qu'aux inégalités et à la discrimination observables à l'école et dans la société en général... »⁸⁶.

Dans un contexte de fortes migrations, dans une société de plus en plus multiculturelle, l'Education à l'interculturel vise à assurer l'intégration de tous, quel que soit leur statut juridique et/ou politique (étranger ou citoyen). Sans pour autant la réduire à en être synonyme, elle s'insère donc dans la dimension sociale de l'ECD.

4. En ce qui concerne l'Education à la paix, l'étude précise que : « ces programmes visent à mieux faire comprendre à l'élève les principes et techniques de l'action non violente, les causes des conflits, de la violence et des guerres, ainsi que les obstacles à un règlement pacifique de ces situations conflictuelles. Ils se proposent également d'aider les élèves à se doter de capacités à l'action pacifique et non violente – notamment le dialogue, la négociation, les moyens de faciliter les solutions, la médiation et la coopération entre les parties au conflit (...). Par la promotion d'une participation active au développement démocratique, l'Education à la citoyenneté démocratique favorise également la responsabilité du citoyen dans le sens de la stabilité sociale – responsabilité liée aux concepts de paix et de non violence globales (...). L'Education à la citoyenneté démocratique ne vise pas, en soi, à mettre un terme à la violence et aux conflits ; mais elle s'efforce vraiment de mieux comprendre ces phénomènes et d'éliminer les incitations structurelles à la violence et les obstacles (...) aux efforts de règlement pacifique et non violent des conflits »⁸⁷. L'ECD ne vise donc pas à mettre fin aux conflits, mais à en limiter les incitations et à en favoriser le règlement pacifique. Les spécialistes de l'Education à la paix nous feront cependant certainement remarquer qu'il n'en est pas autrement du concept de l'Education à la paix. Cette précision de Dürr, Spajic-Vrkaš et Ferreira Martins, n'est donc pas satisfaisante et le doute demeure. L'Education à la paix et l'ECD ne sont-ils pas concurrents ?

5. « L'éducation globale favorise une appréciation des différences comme des similitudes culturelles. Elle favorise également de multiples points de vue ou angles de vision et la prise de conscience de situations diverses. Sa principale mission est de permettre de comprendre le monde comme un système d'activités et de cultures interdépendantes et reliées entre elles, ainsi que de conduire les apprenants à saisir l'influence réciproque des décisions prises au niveau local et de la dynamique mondiale. L'éducation globale est étroitement liée à l'Education à la citoyenneté démocratique, et ce pour plusieurs raisons : le développement d'une conscience mondiale est conditionné par une approche critique de la réalité ; cette conscience mondiale permet de prendre en compte la manière donc certains Etats puissants s'opposent à l'évolution vers la démocratie ; enfin, cette vision globale s'intéresse également à la responsabilité du citoyen et à sa volonté d'agir sur la base des valeurs universelles que sont les droits de l'homme, l'égalité et la justice »⁸⁸.

⁸⁶ Ibid. p. 43.

⁸⁷ Ibid. p. 44.

⁸⁸ Ibid. p. 45.

Insistant sur les interdépendances mondiales, qui peuvent être aussi bien de nature culturelle qu'économique, cette dernière catégorie complète les autres sans empiéter sur leurs spécificités.

En ce qui concerne l'Education au développement durable, l'étude de Duerr, Spajic-Vrkaš, Ferreira Martins est en revanche équivoque. Sans être détaillée, cet enseignement est mentionné comme but de l'ECD, avec les autres termes de responsabilisation, participation, coopération, intégration et cohésion sociale⁸⁹.

Si l'Education au développement durable (ci-après EDD) est également un concept de société, comme le soutiennent MM. Maurer et Gigon de la Fondation Education et Développement et de la Fondation Suisse d'éducation pour l'environnement, alors ce concept et l'ECD sont clairement en concurrence et il conviendra d'opérer un choix entre l'un ou l'autre, ou d'opter pour une troisième voie⁹⁰. Si, en revanche, l'Education au développement durable vise à réduire les disparités économiques entre les – et à l'intérieur des – nations, dans le respect de l'environnement, comme le souligne le préambule de l'Agenda 21 cité ci-dessus⁹¹, alors la relation entre ces deux concepts est plus claire : bien que l'équité économique soit également un objectif de l'ECD, il n'en est pas le seul. Le Conseil de l'Europe résume la nature des liens entre l'EDD et l'ECD par l'expression « penser globalement et agir localement »⁹². « Penser globalement », en reconnaissant que l'on vit dans un monde globalisé fait d'interdépendances ; « agir localement », en assumant notre part de responsabilité dans notre vie de tous les jours. Le plus grand point commun de l'EDD et de l'ECD semble donc être leur complexité conceptuelle⁹³. La nature des liens entre ces concepts ne pourra donc être clarifiée que pour autant que ces difficultés sont résolues.

Philosophie ou psychologie, l'ECD est donc un concept tentaculaire, qui, semblable à une poupée russe, chapeaute la majorité des thématiques mentionnées ci-dessus. Ce changement de mentalité, que revendique l'ECD, nécessite du temps et une approche holiste que seule l'école peut favoriser dans son intégralité.

⁸⁹ Ibid. p. 64.

⁹⁰ Maurer Charly, Gigon Pierre, « Les Z'éducatives, ou l'éducation vers un développement durable », dans Fondation Education et Développement, « Le Bazar des Z'éducatives », dossier, p. 23.

⁹¹ Voir la note de bas de page 80

⁹² « Citoyenneté et développement durable », différents aspects de l'ECD : http://www.coe.int/T/F/Coop%25E9ration_culturelle/education/E.C.D/Aspects_de_ECD/Citoyennete_de_veloppement_durable.asp#TopOfPage. Voir également le Rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, 28 septembre 1992, A/CONF.151/26 (Vol. IV) : <http://www.un.org/documents/ga/conf151/french/aconf15126-4f.htm>

⁹³ Fondation Education et Développement, Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement, « Eduquer vers un développement durable », revue Educateur 5.02, dossier, 42p. Voir également Gretler Armin, Mauch Ursula, Salzmann Hans. C., Stadelmann Willi, « Avenir Education Environnement Suisse », Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Etudes + rapports 15B, Berne, 2002, pp. 12, 14-21.

5. L'ECD à la Confédération et dans le secteur formel

5.1. Résultats de l'état des lieux dans l'éducation formelle

Bien que notre recherche se limite à l'éducation non formelle, nous avons tout de même inclus les HEP dans notre état des lieux en raison de leur importance pour la compréhension du concept comme pour son application. Seize entretiens ont ainsi été réalisés dans le cadre de cette étude avec des enseignants ou des formateurs, experts dans les domaines des sciences sociales (histoire, géographie, citoyenneté), et impliqués d'une manière ou d'une autre en ECD. Les questions qui leur étaient posées portaient sur leur engagement, leur compréhension du concept, et leur manière de l'envisager en Suisse.

En ce qui concerne leur engagement, il est intéressant de noter que pour tous, il est personnel et indépendant. Il semble d'ailleurs qu'il en soit de même pour la majorité des initiatives entreprises en ECD à l'école; elles seraient l'œuvre de quelques enseignants motivés. Cette observation laisse supposer deux conséquences : (1) il est difficile d'avoir une idée de ce qui se fait exactement dans le secteur formel en ECD - toute étude quantitative semble impossible ; et (2) l'ECD pourrait souffrir d'un manque de visibilité plus que de négligence. De manière générale, ils envisagent le futur de l'ECD comme étant tout d'abord à l'école, bien qu'elle concerne toutes les sphères de la société. Leurs points de vue divergent cependant quant à la manière, en fonction de leur compréhension du concept. Cette question de définition du concept, quant à elle, a été traitée en 3.2.2. Une initiative et des objectifs d'éducation clairs et précis sont souhaités de la part de la structure administrative, afin de pallier ces différences et de faciliter la tâche des enseignants. Enfin, nos deux dernières remarques faites pour l'éducation informelle (3.3) s'appliquent également ici : les liens entre éducations formelle et informelle, entre l'école, les HEP et le monde associatif notamment, apparaissent quasi inexistantes ; et l'ECD semble être compris comme un concept applicable aux enfants et aux jeunes seulement.

5.2. Quelques exemples d'initiatives

Les publications des rapports de la « Commission Indépendante d'Experts Suisse - Seconde Guerre Mondiale » (également appelé « Rapport Bergier ») et de l'enquête IEA des professeurs Oser et Biedermann, en 2002 et 2003, devaient donner lieu à une prise de conscience en Suisse sur l'importance de l'Education à la citoyenneté démocratique pour le pays. A travers les activités du Conseil de l'Europe, il semble que cette prise de conscience s'affirme aujourd'hui en véritable volonté d'action tant au niveau de la Confédération que des Hautes écoles pédagogiques.

5.2.1. La CDIP : 1996-1999, un premier pas

A l'approche du 150^{ème} anniversaire de l'Etat fédéral Suisse, la CDIP a mandaté une étude sur l'éducation à la citoyenneté en 1996-1998. Il s'agissait de « fournir un 'diagnostic' sur l'état de l'éducation à la citoyenneté et de la formation civique et éthique dans les écoles suisses, de traiter des effets résultant de l'enseignement politique

et de la vie scolaire ainsi que d'éventuelles lacunes et erreurs, de formuler les principes d'une éducation à la citoyenneté moderne et conforme aux degrés visés »⁹⁴. Relevant un large fossé entre la réalité et les exigences de cet enseignement, les chercheurs font état d'un enseignement peu satisfaisant et ne jouant qu'un rôle secondaire à l'école. Ils font également diverses recommandations didactiques sur son contenu, sa méthode, et son évaluation. Enfin, ils soulignent l'importance de la création d'un centre de formation, de recherche et de documentation en Suisse⁹⁵.

Notons que deux conférences ont été organisées à Fribourg dans le cadre de cette étude, en mai 1997 et septembre 1998⁹⁶.

M. Moritz Arnet, secrétaire général de la CDIP à cette époque, conclut sa préface d'introduction au rapport de l'étude en soulignant : « En tant qu'instance de coordination suisse, la CDIP devra se poser la question de savoir quelles sont les tâches – à la fois stimulantes, encourageantes et à même de fournir un cadre de référence – qui l'attendent dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et l'instruction civique »⁹⁷. Sept ans après, tout comme les remarques et propositions des professeurs Oser et Reichenbach, cette affirmation paraît toujours d'actualité.

5.2.2. Université de Fribourg : « jeunesse sans politique » ?

De 1994 à 2002, l'International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA) a mené une étude comparative sur l'éducation civique au niveau européen, afin d'identifier et de comparer les procédés, au travers desquels les jeunes sont préparés à leur rôle de citoyen⁹⁸. L'étude a été menée dans une trentaine de pays et en deux phases : une première phase (96-97) a permis aux chercheurs de réaliser des cas d'études qualitatives sur le contexte et la signification de l'éducation civique ; une seconde phase (99-00) a été consacrée au recueil des données.

En Suisse, l'enquête de la deuxième phase s'est déroulée en 1999 sur un échantillon de 3104 élèves âgés de 14 et 15 ans, issus de 157 classes de huitième et neuvième⁹⁹. L'enquête portait sur cinq domaines particuliers : la connaissance politique de ces élèves, leurs facultés d'interprétation des notions civiles et politiques, leurs représentations et leurs concepts relatifs à la politique, leurs opinions politiques et leurs activités politiques ou proches de la politique. Les résultats de l'enquête, publiés en 2003, indiquent que la Suisse se situe en dessous de la moyenne dans bien des

⁹⁴ Oser Fritz, Reichenbach Roland, « Education à la citoyenneté en Suisse », Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Op. Cit. p. 6.

⁹⁵ Ibid. p. 35.

⁹⁶ Deux publications spécifiques ont alors été produites : Reichenbach Roland, Oser Fritz, *Politische Bildung und staatsbürgerliche Erziehung in der Schweiz, Perspektiven aus der Deutschschweiz und der Westschweiz, L'apprentissage à la citoyenneté et l'éducation civique en Suisse, Perspectives en Suisse alémanique et en Suisse romande*, Universitätsverlag Freiburg Schweiz, Editions Universitaires Fribourg Suisse, 1998, 210p ; Oser Fritz, Reichenbach Roland, « Education à la citoyenneté en Suisse », Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Op. Cit.

⁹⁷ Oser Fritz, Reichenbach Roland, « Education à la citoyenneté en Suisse », Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Op. Cit. p. 5.

⁹⁸ <http://www.iea.nl/cived.html> et http://www2.hu-berlin.de/empir_bf/iea_e.html

⁹⁹ Oser Fritz, Biedermann Horst, *Jugend ohne Politik. Ergebnisse der IEA Studie zu politischem Wissen, Demokratieverständnis und gesellschaftlichem Engagement von Jugendlichen in der Schweiz im Vergleich mit 27 Ländern*, Op. Cit. pp. 11-12.

domaines. Ainsi, en comparaison avec les autres pays ayant participé à l'enquête, les élèves interrogés semblent posséder de faibles connaissances de la politique, mais de plutôt bonnes notions des concepts ; leurs capacités d'interprétation se trouvent dans la moyenne. Ils éprouvent une grande confiance dans les institutions de l'Etat, mais pour la politique, ils font également preuve d'un faible intérêt et d'une faible participation. Leur conception de l'égalité des droits politiques des femmes est supérieure à la moyenne, mais est nettement inférieure en ce qui concerne les droits des migrants¹⁰⁰.

La publication de ces résultats peu flatteurs a provoqué quelques remous en Suisse, tant dans le monde politique qu'académique. Une prise de conscience semble s'être opérée et différentes initiatives ont découlé de cette étude. Il est important ici de mentionner la création d'un site Internet « formation citoyenne » dans le canton de Vaud (http://www.web-vd.ch/vd_dgeo/formation-citoyenne/), et l'organisation de diverses manifestations telles le « 1. Demokratieforum der Schweiz : Jugend und Politik » orchestré en juin 2004 dans le cadre du projet « Dem-ok-kratie, ich mache mit » ou encore les colloques de Lucerne et Fribourg.

Le colloque de Fribourg des 2-4 septembre 2004, qui avait pour titre « Jeunesse et Politique, deux mondes séparés ? », a fait suite aux résultats de l'enquête IEA en Suisse. L'objectif était de réfléchir à l'avenir de la démocratie face au désintérêt croissant des jeunes pour le et la politique, et notamment, aux éventuelles modifications à apporter aux systèmes de formation pour développer la conscience démocratique des enfants et adolescents¹⁰¹. Une publication des résultats de ce colloque devrait être disponible sous peu¹⁰².

5.2.3. Le SER : le colloque de Lucerne

L'Education à la citoyenneté démocratique est traitée au sein du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche dans le cadre de la coopération multilatérale et du Conseil de l'Europe.

Au-delà des activités mentionnées en 1.1. et mises en œuvre dans le cadre de l'Année 2005 du Conseil de l'Europe, le SER est à l'origine du groupe national de travail informel «ECD-CH» sur l'Education à la citoyenneté démocratique (2002). De surcroît, il suit et soutient activement les activités du Conseil de l'Europe en ECD depuis leur origine en 1997.

C'est ainsi que la cinquième réunion des coordinateurs ECD du Conseil de l'Europe a été organisée en Suisse, à Lucerne, en octobre 2003, sur le thème : « La démocratie, ça s'apprend ». Le but en était de « stimuler le débat en Suisse sur l'éducation à la citoyenneté et la conscience citoyenne au moyen des enseignements tirés du projet du Conseil de l'Europe ; mettre en lumière les bonnes pratiques, relever les déficits et les problèmes », ainsi que « mettre en réseau les acteurs, décideurs et experts suisses ; promouvoir l'échange d'expériences entre les acteurs suisses et ceux des Etats membres

¹⁰⁰ Ibid. pp. 31-34.

¹⁰¹ Université de Fribourg, Département des sciences de l'éducation, « Jeunesse et Politique, Deux mondes séparés? », Programme, Congrès scientifique, 2-4 septembre 2004.

¹⁰² Quesel, Carsten, Oser, Fritz & Biedermann, Horst (Hrsg., in Bearbeitung). *Vom Gelingen und Scheitern politischer Bildung: Studien und Entwürfe*. Sammelband zum wissenschaftlichen Kongress „Jugend und Politik: Zwei getrennte Welten“ an der Universität Fribourg (2.-4. September 2004). Fribourg: Departement Erziehungswissenschaften.

du Conseil de l'Europe »¹⁰³. Ces trois jours de réflexion et d'échanges ont été orientés autour de huit grands thèmes, chacun étant traduit en ateliers de travail : (1) ECD : concept et compétences clés ; (2) Politiques en ECD et mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe ; (3) L'ECD à l'école : structures, contenus et didactique ; (4) Droits humains : comment les faire valoir sans les prescrire ? ; (5) ECD et la formation des enseignants ; (6) Participation citoyenne dans différents domaines de la vie ; (7) Rôle et synergie des secteurs formel et non formel dans l'éducation à la citoyenneté et (8) Pratiques innovantes en matière d'éducation à la citoyenneté. La conclusion finale de ces ateliers et du colloque parle d'elle-même : selon le rapporteur général, « si 'la démocratie ça s'apprend', l'ECD ça se construit »¹⁰⁴.

Les contributions scientifiques du colloque ont, à l'occasion de l'Année, été publiées sous le titre « Vivre la démocratie. Apprendre à vivre la démocratie ».

5.2.4. Le Service de lutte contre le racisme

Le Service de lutte contre le racisme a été créé en 2001 par le Conseil fédéral, suite aux premiers résultats présentés par la « Commission Indépendante d'Experts Suisse - Seconde Guerre Mondiale ». Le service constitue l'interlocuteur privilégié de la Confédération pour toutes questions relatives à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'extrémisme de droite, et « s'engage pour ancrer la discussion sur le racisme et les droits humains dans tous les secteurs de la société : écoles et formation, emploi, administration, jeunesse, ... »¹⁰⁵. Il favorise ainsi la mise en réseau des mesures entreprises dans ces domaines, la coopération et les échanges avec les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche, la participation et la coordination avec les instances spécialisées au niveau international, la documentation et l'information, et la gestion d'un « Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme »¹⁰⁶.

Le « Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme » était initialement prévu pour la période 2001-2005 ; il disposait d'une somme de 15 millions de francs suisses. En février 2005, le Conseil fédéral a toutefois décidé de continuer à soutenir le Service de la lutte contre le racisme en lui allouant un crédit de 1,1 million par an à compter de 2006¹⁰⁷. Cette contribution élève les disponibilités du Fonds à 800,000 CHF annuels, dont un peu moins de la moitié est allouée à des projets du domaine scolaire (gestion du Fonds par la Fondation Education et Développement)¹⁰⁸. Les projets soutenus par le Fonds font l'objet d'une publication annuelle.

Le Service a en outre publié en janvier 2005 un « Etat des lieux des formations proposées aux professionnels du secteur public en matière de prévention des discriminations » pour la Suisse romande, et un inventaire similaire a été réalisé pour la Suisse alémanique. Le Service organise de surcroît de multiples rencontres

¹⁰³ Office fédéral de l'éducation et de la science, « La démocratie ça s'apprend », Colloque sur l'Education à la citoyenneté démocratique en Suisse et en Europe, Lucerne, les 2 et 3 octobre 2003, brochure

¹⁰⁴ Bazin Laurent, « La démocratie ça s'apprend, 2-3 octobre 2003 – 5^{ème} réunion des coordinateurs ECD, 4 octobre 2003, Lucerne, Suisse », Rapport, Strasbourg, 30 janvier 2004, DGIV/EDU/CIT (2003) 39def 4

¹⁰⁵ <http://www.edi.admin.ch/frb/dokumentation/00085/index.html?lang=fr>

¹⁰⁶ <http://www.edi.admin.ch/frb/portraet/00095/index.html?lang=fr>

¹⁰⁷ http://www.admin.ch/cp/f/421c63eb_1@fwsrvg.html

¹⁰⁸ <http://www.edi.admin.ch/frb/projektfonds/index.html?lang=fr>

d'information, de sensibilisation et d'échanges, et envisage d'organiser trois ateliers de réflexion dans le cadre de l'Année (2006-2007) dédiée à la campagne « Tous différents, tous égaux »¹⁰⁹.

Par ailleurs, depuis août 2005 et sur décision du Conseil fédéral, le service spécialisé « Extrémisme dans l'armée » est rattaché au Service de lutte contre le racisme.

5.2.5. Les droits de l'Homme à la Confédération : « Mainstreaming der Menschenrechte »

« Mainstreaming der Menschenrechte » est également une initiative qui résulte des travaux de la « Commission indépendante d'experts suisse - Seconde guerre mondiale »¹¹⁰. En juin 2000, le Conseil fédéral a en effet décidé d'apporter son soutien au processus de prise de conscience de l'administration fédérale, par la sensibilisation de ce corps administratif aux problématiques des droits de l'Homme, du racisme et de la xénophobie. Un groupe de travail interdépartemental « Mesures pour les droits de l'Homme » a ainsi été constitué en 2002 pour mettre en application cette décision, sous la direction de l'Office fédéral du personnel ; la Division politique IV est chargée de mettre en œuvre les mesures proposées.

« Mainstreaming Menschenrechte » est un « concept méthode » pour la période 2004-2007 dont le but est l'intégration systématique des droits de l'Homme dans les différents domaines et niveaux de la politique tant intérieure qu'extérieure¹¹¹. Pour parvenir à une « culture des droits de l'Homme » dans l'administration fédérale, différentes mesures ont ainsi été entreprises : des cours de droits de l'Homme sont proposés de manière hebdomadaire et chaque département a été prié de désigner une personne de contact. Différentes mesures de sensibilisation ont aussi été réalisées (présentations, brochures). Enfin, la création d'une instance ou d'un institut national pour la défense des droits de l'Homme est recommandée¹¹². Ces ébauches risquent cependant d'être entravées par le manque de ressources financières et humaines.

Il existe par ailleurs d'autres organes au sein de la Confédération qui traitent de la thématique des droits de l'Homme ou l'incluent dans leurs programmes. Outre les instances mentionnées ci-dessus et le Service de lutte contre le racisme, nous citerons le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, la Commission fédérale contre le racisme, le Département fédéral de justice et police, le Département de la défense, de la protection de la population et des sports, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), et la Direction du développement et de la coopération (DDC)¹¹³. Enfin, un groupe de travail interdépartemental informel, le KIM «Kerngruppe Internationale Menschenrechtspolitik », vise à faciliter les échanges et la coopération entre les divers offices fédéraux dont le travail est lié aux droits de l'Homme. Il regroupe le SER, la DDC, le Secrétariat d'Etat à l'économie, l'Office fédéral de la justice, l'OFSP, l'Office

¹⁰⁹ Contacter à ce sujet Mme Gabriela Amarelle, Service de lutte contre le racisme (gabriela.amarelle@gs-edi.admin.ch)

¹¹⁰ EDA, Politische Abteilung IV, « Umsetzungskonzept 2004-2007 vom 26. August 2004 zum Bericht 'Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung': 'Mainstreaming der Menschenrechte' », 15 September 2004, p. 3. Voir aussi: http://www.sgww.ch/sektoer/news/pm0105_bruelhart.pdf

¹¹¹ Ibid. p. 8.

¹¹² Ibid. pp. 10 et 17.

¹¹³ Ibid. pp. 11-15.

fédéral des migrations, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que le Service de lutte contre le racisme et le Fonds de projet¹¹⁴.

Toutes les informations relatives aux travaux des services fédéraux sur les droits humains sont disponibles sur le site Internet de l'association MERS : http://www.humanrights.ch/cms/front_content.php?idcatart=3082

5.2.6. La CIIP : le Colloque de 1998-1999 et le PECARO

Un colloque sur « l'éducation aux citoyennetés » a été organisé par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Il a donné lieu à un projet sur ce thème en 1998-1999, dont les objectifs étaient les suivants : dresser un état des lieux de la place de l'éducation aux citoyennetés dans les cantons ; proposer des objectifs spécifiques ; conduire une réflexion générale et élaborer des propositions sur les moyens à mettre en œuvre pour valoriser cette éducation ; promouvoir une approche concrète au travers de l'élaboration de projets ; et créer un lieu d'échanges et de réflexion sur les questions et projets relatifs à ce domaine¹¹⁵. Un état des lieux a donc été établi dans le secteur formel pour les cantons romands. La réflexion et les échanges ont amené le collège scientifique à désigner comme enseignements principaux du colloque : (1) la nécessité de rendre cette éducation visible tout au long de la scolarité et (2) l'importance de prévoir des modalités souples de réalisation tenant compte des spécificités cantonales et des modes de fonctionnement propres aux établissements¹¹⁶. Parmi les propositions faites pour le développement de l'éducation aux citoyennetés, nous mentionnerons : 1) l'intégration de cet enseignement dans les plans d'étude ; 2) la mise en place d'une formation initiale et complémentaire des enseignants ; 3) la création de supports pédagogiques ; et 4) la création d'une plateforme d'échanges. Ces mesures ont donné lieu à une étude de faisabilité ; seule la première mesure a été réalisée avec le PECARO¹¹⁷.

Le Plan Cadre Romand (PECARO) est un projet de formation visant à harmoniser le contenu des plans d'études cantonaux de la Suisse romande et du Tessin. Il est organisé autour de cinq « domaines disciplinaires » (arts, corps et mouvement, langues, mathématiques et sciences de la nature, sciences de l'Homme et de la société), et d'un sixième « domaine de formation générale »¹¹⁸. Des « objectifs prioritaires d'apprentissage » (OPA) sont définis pour chacun de ces domaines. Cinq « capacités transversales » ou « aptitude à appliquer dans différentes situations » sont développées lors de l'apprentissage, soit dans toutes les disciplines (collaboration, communication,

¹¹⁴ Ibid. p. 9.

¹¹⁵ Nicolet Michel et Rouyet Dominique, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, « Colloque 1998-1999 Education aux citoyennetés », Actes, juin 2000.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Entretien avec MM. Nicolet et Bergier, Institut de hautes études internationales, Genève, 7 juin 2005. En ce qui concerne les moyens d'enseignement, le groupe de travail est arrivé à la conclusion qu'aucune des pistes proposées (adaptation du livre genevois « pratiques citoyennes », traduction du magazine « Zur Zeit » ou de l'ouvrage « Vergessern oder Errinern », élaboration d'un guide didactique à l'usage des enseignants) n'étaient réalisables ou souhaitables. Une pré-étude portant sur les ressources documentaires disponibles et sur les problèmes liés à l'exploitation des techniques de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de l'éducation aux citoyennetés a été réalisée ; elle a donné lieu à la rubrique « médias et éducation aux citoyennetés » du site « e-media.ch », le portail romand de l'éducation aux médias : <http://www.e-media.ch/dyn/1077.htm>

¹¹⁸ Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Groupe de suivi PECARO, « Le PECARO en quelques fiches », 24 mars 2005.

démarche réflexive et sens critique, pensée créatrice, stratégies et réflexion métacognitives).

La citoyenneté est envisagée dans le PECARO sous toutes ses facettes: l'école est considérée comme un lieu de citoyenneté tant par sa mission que par les principes et valeurs qu'elle transmet. L'instruction civique est abordée en tant que telle dans le domaine « science de l'homme et de la société ». La participation est encouragée par le développement de « capacités transversales » telles que la collaboration, la communication, la réflexion et la critique. La transmission des valeurs et une prise de conscience sont favorisées dans le domaine spécifique de formation générale et ses dimensions « rapports à soi, aux autres et au monde »¹¹⁹. De nombreux « objectifs prioritaires d'apprentissage », définis spécifiquement en fonction de chacun des cycles de scolarité et des domaines mentionnés ci-dessus, correspondent par ailleurs aux objectifs de l'ECD/EDH. Dans le domaine « Sciences de l'Homme et de la société », on a pour la citoyenneté 'l'objectif prioritaire d'apprentissage' « identifier et expérimenter quelques formes d'organisation politique et sociale et dégager les conditions qu'elles induisent » au deuxième cycle, ainsi que l'OPA « saisir la complexité du processus de décision dans une démarche collective » au troisième cycle. Dans le « domaine formation générale », on a au premier cycle l'OPA « participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer ». Au deuxième et troisième cycle, on a entre autres les OPA « assumer sa part de responsabilité dans la réalisation de projets », « reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel » et « développer une attitude participative et responsable », « reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social ». Enfin, dans le « domaine de formation générale », où le concept de l'ECD est intégré, il est aussi question d'autres concepts aux enjeux mondiaux tels que la santé, l'environnement, l'information et les médias, et l'orientation scolaire et professionnelle. Il n'est pas impossible que cet ensemble soit prochainement renommé « Education au développement durable »¹²⁰.

Une nouvelle version du PECARO devrait être disponible en juin prochain. Cinq cantons se sont mis d'accord pour élaborer en commun un plan d'étude basé sur ce Plan cadre, plan qui devrait être terminé pour l'été 2007¹²¹.

5.2.7. Le DIP genevois : Projet ressources et développement

Le canton de Genève, au travers de la Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire (DGPO) et de son dispositif « Ressources et développement » en particulier, a récemment mandaté deux enseignants pour établir un état des lieux dans le post-obligatoire. Un questionnaire a ainsi été envoyé aux personnes concernées par cette problématique, enseignants et membres des directions des Collèges, des Collèges et

¹¹⁹ Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Groupe de suivi PECARO, « La citoyenneté dans le PECARO », dossier, 4 juillet 2005.

¹²⁰ Entretien avec MM. Nicolet et Bergier, Institut de hautes études internationales, Genève, 7 juin 2005.

¹²¹ Les cantons concernés sont Berne, Fribourg, le Jura, Neuchâtel et le Valais. Email de M. Nicolet, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, 17 mars 2006 (Michel.Nicolet@ne.ch).

Ecoles de commerce, et Ecoles de culture générale¹²². Sur 14 écoles concernées, 12 ont répondu. L'enquête porte sur l'année scolaire 2004-2005.

Les premières conclusions de la recherche montrent qu'aucun cours spécifique à l'éducation citoyenne n'est dispensé dans les collèges, contrairement aux écoles de culture générale et de commerce. Il règne donc « une inégalité de traitement en matière d'enseignement à la citoyenneté au PO, les collégiens étant largement préférentiels par rapport aux autres filières »¹²³. Au contraire, l'enseignement au développement durable serait présent et diffusé dans tous les établissements. En ce qui concerne les animations liées à l'actualité politique, elles sont ponctuelles et le fait d'initiatives individuelles. Elles concernent les établissements où des cours spécifiques sont aussi dispensés, ceux où des responsables pour cette discipline sont en fonction. Les ressources et moyens sont tout aussi rares. MM. Liengme et Perritaz constatent par ailleurs un manque de relais, notamment au niveau administratif.

Les deux auteurs concluent leur rapport par une série de propositions : au niveau cantonal, ils recommandent : la mise sur pied d'un réseau d'enseignants en Commission (rétablissement de l'ancienne commission civisme), l'instauration d'un poste de coordinateur/animateur pour faire la liaison entre les établissements et entre les autres initiatives cantonales ou fédérales, ainsi que l'enseignement des notions de base de la citoyenneté pour les collégiens¹²⁴. Au sein de chaque établissement, ils proposent de désigner des responsables pour l'ECD et le développement durable, de prévoir une plage-horaire hebdomadaire pour faciliter la participation, et d'accorder des moyens permettant l'organisation de manifestations.

Cette recherche révèle enfin l'existence d'un fonds cantonal « activités citoyennes ». Il y a environ une vingtaine d'années, une Commission civisme avait été créée à Genève suite à une initiative parlementaire. Cette Commission avait alors fortement dynamisé l'éducation citoyenne à Genève (échanges entre enseignants, vote en blanc, visites à Berne etc.). En 1999 cependant, suite à un changement de gouvernement, la Commission a été remplacée par un fonds de projet « activités citoyennes » de 10.000 CHF, destiné aux écoles du PO. Les directeurs d'établissement n'ont cependant été informés de l'existence de ce fonds qu'en 2001, et les enseignants, en octobre 2005, suite à la rencontre de MM. Liengme et Perritaz avec M. Aguet, directeur de la DGPO¹²⁵.

5.2.8. PH Zürich, Bern et Aargau : www.politische-bildung.ch

Le *politische Bildung* constitue un des trois domaines de recherche de l'institut «*Wissen & Vermittlung*» (IWV) de la *Pädagogische Hochschule Aargau* (PHA). Une formation spécifique et du matériel pédagogique sur l'éducation civique sont en cours de préparation, en coopération avec la *Pädagogische Hochschule Zürich* (PHZH) et la

¹²² Il semble que les autres établissements dispensent tous un cours d'éducation civique conformément au règlement fédéral. Les HES n'ont pas été prises en compte. Liengme Jean-Jacques, Perritaz Michel, Projet Ressources et Développement, « Education à la citoyenneté au post-obligatoire : comment généraliser des pratiques ponctuelles », Op. Cit. p. 2.

¹²³ Ibid. pp. 4-6.

¹²⁴ Ibid. p. 7.

¹²⁵ Ibid. pp. 1 et 2.

Schulverlag BMLV de Berne. Un site Internet est aussi en cours d'élaboration, en coopération avec les *Pädagogische Hochschule Zürich et Bern*.

Le site Internet www.politische-bildung.ch se veut être une plateforme d'échange et d'information pour la Suisse alémanique dans ce domaine. Il offrira cinq rubriques parmi lesquelles deux seront consacrées au concept. La première portera sur les fondements, et la deuxième sur les thèmes composant le *politische Bildung*, identifiés comme étant : les droits de l'Homme, la durabilité, l'histoire, la politique, l'économie et la culture. Les trois autres catégories feront état des formations et rencontres organisées, du matériel pédagogique existant et du *politische Bildung* dans les médias, ainsi que de sa situation en Suisse et à l'étranger. Destiné en premier lieu au personnel pédagogique actif dans ce domaine (enseignants et formateurs), le site pourra aussi servir à toute personne désireuse de s'informer sur le *politische Bildung*¹²⁶.

Mentionnons enfin l'existence d'un « Bundbildung » non officiel entre certains offices fédéraux (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, SER, Office fédéral du sport, Office fédéral de la santé publique, Office fédéral des migrations, DDC, Office de la formation professionnelle et de la technologie, Office fédéral du développement territorial, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Office fédéral de l'agriculture, Office fédéral de l'énergie et la CDIP). Initié par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, le Bundbildung est un processus de réunions informelles visant à faciliter l'échange d'informations en matière d'éducation. Ce Bundbildung a réalisé un document didactique pour les 10-15 ans sur le thème du respect¹²⁷.

Nous citerons également quelques projets novateurs initiés en ECD par les cantons et communes, tels que le projet terminé « Dem-ok-ratie ich mache mit » du canton et de la commune de Zürich, les projets P-A-R-T et Mega!phon des communes de Berne et Zürich, ou encore le site Internet « formation citoyenne » du canton de Vaud mentionné en 5.2.1. Ce canton disposait également d'une « Commission Jeunesse et citoyenneté » jusqu'en 2003¹²⁸. Enfin, de nombreuses communes gèrent des parlements d'enfants ou de jeunes.

Au niveau académique, il est aussi important de mentionner que certains professeurs d'universités incluent l'ECD dans leurs programmes, telle Mme Isabelle Genoud, enseignante à l'Ecole de français moderne de l'université de Lausanne. Mme Genoud dispense ainsi depuis trois ans un cours intitulé « Culture de la paix » suivi par de nombreux étudiants¹²⁹. On trouve également de nombreux projets novateurs et méritoires dans les écoles, bien qu'ils concernent souvent plutôt la problématique du développement durable. Notons ici, à titre d'exemple, quelques initiatives qui favorisent ces projets: le «réseau du système des écoles associées de l'UNESCO» comprenant

¹²⁶ Concept tel que définit au 15 février 2006. Contacter à ce sujet la directrice de projet, Mme Yvonne Leimgruber, Pädagogische Hochschule Aargau (yvonne.leimgruber@fh-aargau.ch).

¹²⁷ Contacter à ce sujet le responsable de l'initiative, M. Thomas Bucher, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (thomas.bucher@buwal.admin.ch).

¹²⁸ Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud, Commission Jeunesse et Citoyenneté, Rapport final de la Commission Jeunesse et Citoyenneté à Mme Anne-Catherine Lyon, février 2003, 63p.

¹²⁹ Entretien avec Mme Isabelle Genoud, Ecole de français moderne de l'université de Lausanne, 7 mars 2005.

entre 65 et 70 écoles en Suisse (il a pour but de mettre en place des activités en faveur d'une culture de la paix) ; les fonds de projet du Service de lutte contre le racisme et du Bureau de coordination suisse « Jeunesses pour l'Europe », ou encore les concours organisés par la Fondation Jean Monnet pour l'Europe et le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (2005).

5.3. L'ECD à l'école

« Parce qu'elle peut être partout et nulle part, la dimension « Citoyenneté » est difficile à cerner au sein de l'école publique ».

Charles Heimberg,
« La formation des maîtres en matière d'éducation à la citoyenneté »¹³⁰.

Rappelons ici brièvement les différentes conclusions de ce rapport concernant l'ECD et l'éducation formelle:

- (1) l'ECD semble tout d'abord devoir être mise en œuvre à l'école ;
- (2) l'ECD fait souvent l'objet d'initiatives personnelles de la part des enseignants ;
- (3) les enseignants souhaiteraient avoir des objectifs clairs et précis sur l'ECD ;
- (4) les enseignants se divisent sur la question de savoir si l'ECD devrait être un enseignement transversal ou non ; s'il ne l'est pas, la question de son intégration dans la plage horaire n'est également pas résolue ;
- (5) l'état des lieux montre que les projets et initiatives entrepris concernent et s'adressent souvent uniquement aux jeunes ;
- (6) il y a peu de liens entre les éducations formelle et informelle ;
- (7) l'ECD souffre de difficultés conceptuelles qui entravent sa mise en œuvre.

Une manière de répondre à ces préoccupations serait de commencer par dissocier éducation civique et ECD.

5.3.1. Dissocier l'éducation civique de l'ECD

L'ECD doit être dissociée de l'instruction civique qu'elle n'est pas : elle ne saurait en être qu'un thème. Cela suppose donc également que l'instruction civique soit redéfinie. Cet enseignement est en effet essentiel pour comprendre le monde qui nous entoure et la manière dont les décisions politiques affectent la vie de chacun. Les jeunes, à qui doit s'adresser cet enseignement, doivent pouvoir développer des connaissances et compétences démocratiques dès leur plus jeune âge, prendre conscience de la responsabilité qui leur incombe dans le fonctionnement de ce système démocratique. L'égoïsme naturel de l'Homme ne lui permet pas en effet d'être démocrate ; il lui faut le devenir. Notons que le terme d'instruction – ou d'éducation – civique étant dépassé, celui d'éducation citoyenne paraît plus approprié¹³¹. De son côté, libérée de la tension

¹³⁰ Charles Heimberg, « La formation des maîtres en matière d'éducation à la citoyenneté », Syndicat des enseignants romands SER, *L'éducation à la citoyenneté*, revue Educateur 13/2002, 29 novembre 2002, p. 12.

¹³¹ Le terme de « politische Bildung » pourrait ne pas être approprié pour définir l'éducation citoyenne. Il ne saurait l'être en tous cas pour l'ECD, telle qu'elle est ici proposée.

entre ses dimensions politique et sociale, l'ECD devrait pouvoir être comprise comme une psychologie, une manière de penser. Bien que toute la société soit concernée, il nous semble que c'est à l'école de lui donner un départ en raison de sa capacité à concevoir le concept dans son approche holiste. Outre sa variété thématique, le concept comprendrait en effet trois dimensions cognitive, sociale et affective : « En vue de la réalisation de ces objectifs, le processus d'Education à la citoyenneté démocratique possède trois *dimensions* : une dimension *cognitive* (assimilation d'idées, de concepts, de systèmes) ; une dimension *sociale* (l'aptitude aux pratiques démocratiques sous des formes diverses, dans tous les domaines et à toutes les étapes de la vie – pendant l'enfance, l'adolescence et la vie d'adulte ; à l'école comme dans le cadre de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur, sur le lieu de travail comme au sein d'associations de volontariat) ; une dimension *affective* (reconnaissance et intériorisation des valeurs) »¹³².

Cette redéfinition est devenue nécessaire non seulement pour l'application du concept de l'ECD, mais également pour répondre de manière rationnelle aux nombreuses initiatives internationales lancées ces dernières années. Le nombre de ces initiatives est tel, qu'il nous a semblé intéressant de mentionner ici celles qui sont en cours, afin de se faire une meilleure idée de la difficulté devant laquelle se trouvent les enseignants et les formateurs.

Trois décennies onusiennes sont en cours actuellement : la « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde » (2001-2010), la « Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'Homme » (1995-2004) qui se prolonge sous la forme d'un « Programme mondial des Nations Unies en faveur de l'éducation en matière des droits de l'Homme », et la « Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue d'un développement durable » (2005-2014). A ces décennies, il faut ajouter les « Années », telles que « l'Année internationale de la culture de la paix » en 2000, « Année internationale de l'eau » en 2004, « l'Année internationale du sport et de l'éducation physique » en 2005, ou encore « l'Année de la citoyenneté démocratique par l'éducation » et de « la jeunesse pour la diversité, les droits de l'Homme et la participation, « tous égaux, tous différents » du Conseil de l'Europe. A cela, viennent enfin s'ajouter les « journées » internationales, telles que celles de la mémoire de l'Holocauste (27 janvier), de la femme (8 mars), contre le racisme (21 mars), de l'eau (22 mars), de la sensibilisation contre les mines antipersonnel (4 avril), de la santé (7 avril), du service des jeunes (23 avril), de la famille (15 mai), sans tabac (31 mai), contre le travail des enfants (12 juin), pour les dons du sang (14 juin), pour les enfants africains (16 juin), contre la sécheresse et la désertification (17 juin), de la course olympique (23 juin), de solidarité avec les victimes de la torture (26 juin), de la population (11 juillet), des jeunes (12 août), de la nourriture (16 octobre), sur le développement de l'information (24 octobre), de la tolérance (16 novembre), contre la violence des femmes (25 novembre), contre le sida (1 décembre), pour les handicapés (3 décembre), des volontaires (5 décembre), des droits de l'enfant, des droits de l'Homme (10 décembre), et des migrants (18 décembre).

¹³² Duerr Karlheinz, Spajic-Vrkaš Vedrana, Ferreira Martins Isabel, « Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique », Op. Cit. pp. 14 et 65 ; Notons que M. Audigier parle de compétences cognitives, éthiques, et sociales : Audigier François, « Concepts de base et compétences-clés pour l'Education à la citoyenneté démocratique », Op. Cit.

Une stratégie globale d'action, qu'elle se nomme ECD, éducation à la culture de la paix, éducation globale ou au développement durable, permettrait donc aux enseignants et praticiens de mieux suivre et mettre en oeuvre ces « commémorations » ou actions internationales.

Enfin, une fois cette distinction opérée et les concepts de l'Education au développement durable et à la paix clarifiés, il se pourrait que les promoteurs de l'ECD préfèrent opter pour un autre terme. Dans cette perspective et dans l'éventualité que l'ECD devrait être à tout prix préservée, une autre alternative serait de la réduire à sa seule dimension politique, soit à l'éducation civique. Cette décision devrait être prise par le Conseil de l'Europe, initiateur du concept et du projet. Cependant la réalité du terrain apportera certainement sa réponse avant.

5.3.2. Comment enseigner l'ECD ?

L'ECD ne s'enseigne pas, elle se pratique. Tel est le message du Conseil de l'Europe, tel était en partie le thème de l'Année (« Apprendre et vivre la démocratie »), tel est le résultat de l'analyse conceptuelle que nous avons effectuée.

Deux modèles en Suisse semblent aller dans cette direction : le système tessinois et le Plan Cadre PECARO. Au Tessin, l'éducation citoyenne a été institutionnalisée en 2002, suite à une initiative populaire régionale des radicaux. Selon cette loi, une heure par semaine est obligatoire au secondaire inférieur (11-15 ans). L'enseignement est réparti entre les cours d'histoire (environ 16h intégrées à des sujets tels que la révolution française, la Constitution suisse etc.) et des activités pratiques d'un total de 20h environ¹³³. Cette plage horaire n'est pas statique mais flexible. Une équipe d'enseignants est responsable de la mise en œuvre de ces activités ; il peut s'agir de la visite d'un intervenant du CICR, aussi bien que d'aller voir un débat parlementaire ou une exposition itinérante sur l'environnement. Si on peut considérer les heures d'enseignement comme répondant plus à de l'éducation citoyenne, les activités d'établissement constituent l'apprentissage nécessaire à l'ECD. Ce système en place, on comprendra aisément pourquoi les projets présentés au SER lors du concours national EDC organisé dans le cadre de l'Année, provenaient à plus de 50% d'écoles tessinoises¹³⁴.

En ce qui concerne le PECARO, bien que non dénommé ainsi, le « domaine de formation générale » (voir 5.2.6.), semble également correspondre à cette vision de l'ECD.

Enfin, les enseignants étant souvent sollicités, une meilleure coopération avec le secteur de l'éducation informelle pourrait les soulager, tout en permettant aux jeunes d'apprendre où et comment s'investir de manière concrète en dehors de l'enceinte de l'école. Il est vrai que les liens entre les secteurs formel et informel ne sont pas simples, en raison de leurs différentes natures d'une part – le secteur formel constitue un système qui se veut universel, autoritaire, compétitif et égoïste, alors que le secteur informel fait

¹³³ Entretien avec M. Luca Pedrini, adjoint du directeur du secteur secondaire inférieur du DIP/Tessin, 1 avril 2005, Bellinzona.

¹³⁴ Le rapport exact est de 6/9 : <http://www.sbf.admin.ch/edc/html/06.02.03.projekte.pdf>

appel au particulier, au démocratique, au coopératif et au solidaire – et des difficultés rencontrées dans le secteur informel d'autre part. Au cours de notre recherche, nous avons identifié ces difficultés comme étant de quatre ordres : (1) la profusion et la confusion des initiatives ; (2) le risque de prosélytisme, certaines associations n'étant pas claires et transparentes quant à leurs motifs ; (3) le risque de marketing ; (4) la compétition et les rivalités existantes entre ces associations. La création d'un organe ou groupe de liaison entre ces deux secteurs de l'éducation formelle et informelle serait certainement la réponse la plus appropriée à ces handicaps. Une sorte de label de qualité pourrait peut-être servir de 'garantie' par défaut. Nous avons relevé, à ce propos, l'existence de trois labels de garantie : « eduqua.ch », « zewo » et « ISO 10015 ». Le premier est un Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue¹³⁵, le second est un Service spécialisé suisse des institutions publiques collectant des dons¹³⁶, et le dernier, un critère de qualité pour la formation continue et les programmes des organisations¹³⁷. Il semble qu'un label de garantie soit également en voie de développement à la Fondation Education et Développement¹³⁸. Certaines associations répertoriées dans www.internet-citizen.ch possèdent déjà un de ces labels.

6. Vers la création d'un centre européen d'excellence sur l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme

Dans le cadre de l'Année, la Suisse, à travers le SER, est à l'origine d'une réflexion sur le bien fondé de la création d'un Centre européen d'excellence sur l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme. Un atelier de réflexion a été organisé à cet effet les 21 et 22 avril 2005 à l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI), à Genève.

Réunissant douze représentants gouvernementaux et académiques de huit pays différents, l'objectif de cette rencontre était de rédiger une proposition d'étude de faisabilité pour la création d'un Centre européen d'excellence sur l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme, à l'intention du Conseil de l'Europe. Cette proposition devait notamment comprendre un accord sur la manière de répondre aux besoins existants de coopération en Europe, une note définissant les étapes futures nécessaires, un plan de travail préliminaire sur l'utilisation stratégique des résultats de l'étude, et un calendrier d'action. Trois hypothèses ont servi de point de départ aux discussions de l'atelier et à la rédaction de cette proposition : (1) la création d'un Centre européen d'excellence sur l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme est utile pour le développement de ces thématiques et la coopération dans ce domaine en Europe ; (2) ce Centre devrait être structuré autour de quatre piliers : dialogue sur les politiques, recherche, formation, documentation et information ; (3) la recherche devrait porter sur l'éducation formelle et informelle.

¹³⁵ http://www.eduqua.ch/002alc_00_fr.htm

¹³⁶ <http://www.zewo.ch/>

¹³⁷ <http://www.adequate.org/>

¹³⁸ Entretien avec Mme Myriam Bouverat, Fondation Education et Développement, antenne romande, 1 mars 2005, Lausanne : <http://www.globaleducation.ch/francais/pagesnav/frames.htm>

Le rapport de l'atelier, rédigé par Mme Svetlana Poznyak (Ukraine), ainsi que le programme et la liste des participants, sont disponibles en annexe 3.

Suite à deux jours de réflexion, les participants sont tombés d'accord sur les quatre points mentionnés ci-dessus. Affirmant l'actualité et le besoin d'une telle initiative, ils ont ainsi recommandé la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un organe européen sur l'ECD/EDH. L'étude devra considérer la création d'un centre, mais également les alternatives possibles à ce centre, telles que la création d'un réseau coordonné par un secrétariat, la création d'un organisme au sein d'un centre déjà existant, ou encore la création d'un réseau dont la coordination se ferait de manière rotative par chacun de ses membres. Cet organe devrait être structuré autour de quatre piliers : élaboration des politiques et dialogue, recherche et évaluation, formation et développement, documentation et échange de l'information. Ces priorités pourront cependant être modifiées en fonction des résultats de l'étude. Enfin, cet organisme devrait se focaliser sur le secteur de l'éducation formelle, tout en reconnaissant que l'ECD est un apprentissage qui se fait tout au long de la vie et que la société civile a donc également un rôle à y jouer. Les détails (finances, chercheur, calendrier etc.) de la mise en œuvre de l'étude ont également été déterminés ; un groupe de suivi devra assister le/la/les chercheur(s) dans leur entreprise.

Le rapport de l'atelier a été remis au Conseil de l'Europe lors la réunion du CAHCIT des 22 et 23 juin 2005, où il a été accueilli favorablement. Il a été décidé, alors, de le transmettre au Comité des Ministres et au Comité de l'éducation, ainsi que d'aller de l'avant dans la rédaction des termes de référence et l'établissement du groupe de suivi. Agendée dans la phase trois (2006-2009) du projet ECD/EDH, la réalisation de l'état des lieux a été tacitement approuvée par le Comité de l'éducation en octobre 2005, au titre des activités prévues pour cette phase¹³⁹. Le financement de l'étude sera donc en partie assuré par le Conseil de l'Europe ; la Norvège, l'Autriche et la Suisse se sont également engagées à y contribuer. Mandatée par le Conseil de l'Europe pour la réalisation de cette étude, Mme Poznyak a récemment commencé ses recherches. Les résultats de son état des lieux sont attendus pour l'automne 2006.

7. Recommandations générales pour une pérennisation de l'ECD en Suisse

Bien qu'adressées au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, à la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique, et aux Départements cantonaux de l'instruction publique, en tant que décideurs politiques et principaux bailleurs de fonds, les recommandations ci-dessous sont faites dans le souci de soutenir le travail des promoteurs de l'ECD en Suisse pour le secteur de l'éducation informelle, et dans un but de pérennisation de ce qui existe déjà.

7.1. Soutenir les initiatives existantes pour l'ECD en Suisse

1. Encourager et soutenir les exemples de « bonnes pratiques »

¹³⁹ Steering Committee for Education (CDED), "Item 7.6. Education for Democratic Citizenship and Human Rights. Proposal for a medium-term programme (2006-2009)", 4th meeting, Strasbourg, Monday 17-wednesday 19 October 2005, 20 September 2005, CDED (2005) 17.

- Encourager les parlements de jeunes dans toutes les communes et la Fédération Suisse des parlements des jeunes (FSPJ) ;
- Encourager la journée de l'Europe à l'école organisée par la Fondation Jean Monnet pour l'Europe ;
- Encourager les projets qui favorisent la participation tels que « la Jeunesse débat » de la Jugendstiftung Dialog ; « Mädchenrat » de l'Agentur Pippilotta ; « Action 72h », « la session fédérale des jeunes », ou « Mentoring, de femme à femme » du CSAJ ; les camps de la Fondation Village d'enfants Pestalozzi et les échanges interculturels (Fondation ch/Echanges de jeunes, Intermundo, Erasmus, Rotary échanges de jeunes, Nouvelle Planète etc.) ; « C'est typique » et « Jugend mit Wirkung » d'Infoclick.ch ; les projets scolaires organisés lors du « Festival international du film sur les droits humains » (Maison des arts du Grütli) ; « Ethnopoly » de Sport -the bridge ;
- Encourager la production de matériel pédagogique tels que celui proposé par la Fondation Education et Développement (FED) et la Fondation Education et Tolérance, « Xenophilia Schweiz » de la Swiss Academy for Development et souligner l'importance de l'évaluation de ce matériel ;
- Encourager la recherche telle que celles entreprises par le Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe - C2D et le Politools-Political Research Network (Smartvote) ;
- Favoriser la diffusion et soutenir les sites Internet de la Verein Menschenrechte Schweiz MERS, de l'Association Internet pour la promotion et la défense des droits de l'Homme et de l'Assemblée fédérale - Parlement suisse (Civicampus) ;
- Encourager les rencontres telles que les « Cafés de la liberté » du Centre de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de droits de l'Homme (CODAP), le CaBi (Cafe-Bibliothek) Antirassismus Treff, les bibliothèques interculturelles, le forum international sur les droits de l'Homme de Lucerne ;
- Reconnaître et encourager les initiatives indépendantes telles que celles de Tribu'architecture ou de la Schweizer Fernsehen SF1, le « Lernset Eigene Meinung » de LerNetz AG, Trigon-film ;
- Reconnaître et encourager les activités entreprises dans le cadre du réseau des écoles associées de l'UNESCO ;
- Assurer la continuation du « Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme ».

Ce soutien peut se traduire par un soutien financier mais également par une reconnaissance du travail entrepris. Un prix et/ou une distinction particulière pourrait être institutionnalisé, sur modèle du « prix jeunes citoyens actifs » et des « sites de citoyenneté » du Conseil de l'Europe par exemple.

2. Assurer la traduction des bonnes initiatives et/ou leur généralisation dans toute la Suisse

- Traduction et adaptation du matériel de la maison d'édition « Enseignement biblique et interreligieux romand » (Enbiro); favoriser la coopération entre les maisons d'éditions sur ces sujets ;

- Traduction et adaptation du magazine « Zur Zeit » de la Schulverlag BMLV AG ;
- Traduction et généralisation du site Internet « formation citoyenne » du Département vaudois de la formation et de la jeunesse, Direction générale de l'enseignement obligatoire ;
- Généralisation des projets concept « P-a-r-t » de la commune de Berne et/ou « Mega!phon » de Zürich ;
- Généralisation des « Projektwochen » organisées par la HEP de St Gallen.

La traduction et/ou généralisation de ces initiatives devrait être effectuée par les institutions concernées, de maison d'édition à maison d'édition, de commune à commune et de HEP à HEP. Il convient cependant pour cela de faciliter la diffusion de ces initiatives et leur réalisation au moyen de subventions. Il y a quelques années en effet, la maison d'édition Enbiro a coopéré avec la *Lehrmittel Verlag* de Zürich pour la création en français et allemand d'un calendrier interreligieux. La coopération cessa cependant au motif du faible nombre de ventes en Suisse alémanique¹⁴⁰.

7.2. Renforcer les capacités de la jeunesse

Si l'ECD concerne en premier lieu les jeunes, alors il convient de soutenir tout particulièrement les associations et les projets de jeunes, particulièrement les associations de jeunes pour les jeunes. Outre le soutien de leurs projets, il est important de donner de vraies compétences aux initiatives qui le requièrent, telles que les parlements des jeunes.

Il convient également d'assurer que l'offre de participation et d'implication soit connue des jeunes (ex. possibilités d'échanges, participation à un parlement etc.). Une amélioration des liens entre les secteurs formel (école) et informel (extrascolaire) s'avère essentielle à ce niveau : certaines organisations pourraient être invitées dans les écoles à venir présenter leurs activités en début d'année ; la base de données disponible sur www.internet-citizen.ch pourrait également servir à cet effet.

Enfin, il faudrait que la formation ECD des responsables de ces associations soit assurée. Un séminaire certifiant pourrait être organisée dans les HEP pour cela.

7.3. Développer le portail www.internet-citizen.ch

L'ECD étant un concept de société qui concerne tout le monde, il est important d'avoir un site Internet de référence en Suisse. Actuellement, deux sites existent sur ce sujet (le site du SER : <http://www.sbf.admin.ch/edc/index.html> et le portail www.internet-citizen.ch), et un troisième est en construction (site de la *Pädagogische Hochschule Aargau* : www.politische-bildung.ch). Il nous semble cependant qu'il serait plus avantageux et efficace de réduire ces trois sites à un seul. Le site du SER ne pouvant continuer à être géré par cette institution, du fait du départ à la retraite de son initiateur M. Ostini et du non remplacement de son poste, le site www.politische-bildung.ch

¹⁴⁰ Entretien avec Mme Sabine Girardet, Enseignement biblique et interreligieux romand ENBIRO, 7 mars 2005.

n'étant toujours pas en service¹⁴¹, il nous semble qu'il serait plus judicieux de garder et de développer le portail www.internet-citizen.ch. Il devrait alors être revu dans son ensemble et en conséquence. La base de données recensant les associations actives en Suisse dans ce domaine devrait rester et être affinée. Une partie informative intégrerait les informations disponibles actuellement sur le site du SER, et une rubrique 'formation' correspondrait au concept du site de la *Pädagogische Hochschule Aargau*. Cette rubrique pourrait en outre inclure une autre base de données du type «History Helpline» de la *Hochschule für Pädagogik und Soziale Arbeit beider Basel* (HPSABB) mais pour l'ECD. Site de référence pour l'ECD en Suisse, le portail www.internet-citizen.ch devrait être développé pour favoriser le lien entre les secteurs de l'éducation formelle et informelle, et former une véritable plateforme de communication et de coordination. De nouvelles rubriques (événement, forum, contact) pourraient être créées à cet effet.

Comme le soulignent les recommandations faites à l'occasion de l'atelier de réflexion du 24 mars (3.4.), le site ne peut cependant se suffire à lui seul ; il devra suivre une stratégie précise.

7.4. Création d'un groupe national de référence et de coordination

La création d'un groupe de référence national en ECD/EDH est devenue absolument essentielle, non seulement pour assurer le lien entre les secteurs de l'éducation formelle et informelle, pour donner la stratégie et l'orientation nécessaire au site www.internet-citizen.ch, mais surtout pour coordonner les différentes et nombreuses initiatives réalisées en Suisse dans ce domaine. Réclamé par les promoteurs de l'ECD en Suisse, qu'ils soient de l'éducation formelle ou informelle, ce besoin a également été souligné dans diverses études, ainsi que par les promoteurs du projet fédéral « Mainstreaming der Menschenrechte »¹⁴². Notons également que trois grandes organisations intergouvernementales ont récemment prié la CDIP de leur indiquer le département ou service responsable, en Suisse, de la mise en œuvre et de la coordination du Programme mondial en faveur de l'Education aux droits de l'Homme, auquel l'Année du Conseil de l'Europe peut être considérée comme une contribution¹⁴³. Le besoin de désigner un

¹⁴¹ Le terme de politische Bildung ne va d'ailleurs pas sans poser problème comme nous l'avons souligné.

¹⁴² Eidgenössisches Department für Auswärtige Angelegenheiten, Politische Abteilung IV, « Umsetzungskonzept 2004-2007 vom 26. August 2004 zum Bericht 'Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung': 'Mainstreaming der Menschenrechte' », Op. Cit. pp. 10 et 17; Voir également les études suivantes : Oser Fritz, Reichenbach Roland, « Education à la citoyenneté en Suisse », Op. Cit. p. 35; Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud, Commission Jeunesse et Citoyenneté, Rapport final de la Commission Jeunesse et Citoyenneté à Mme Anne-Catherine Lyon, Op. Cit. p. 13 ; Liengme Jean-Jacques, Perritaz Michel, Projet Ressources et Développement, « Education à la citoyenneté au post-obligatoire : comment généraliser des pratiques ponctuelles », Op. Cit. p. 7 ; Gretler Armin, Mauch Ursula, Salzmann Hans. C., Stadelmann Willi, « Avenir Education Environnement Suisse », Op. Cit. pp. 59 et 66. Notons enfin, que la revendication principale du *Luzerner Initiative für politische Bildung* (LIPB) est la création d'un Kompetenzzentrum für politischen Bildung (KpB). Contacter à ce sujet M. Christian Fallegger (christian.fallegger@edulu.ch) ou M. Tobias Kaestli (tobias.kaestli@phz.ch).

¹⁴³ Lettre adressée à M. Hans Ulrich Stoeckling, Conseiller d'Etat et président de la CDIP, par Mme Louise Arbour, Haut Commissaires des Nations Unies aux droits de l'Homme, M. Koïchiro Matsuura,

interlocuteur privilégié pour toutes questions relatives à l'Education à la citoyenneté démocratique et aux droits humains en Suisse se fait plus que jamais ressentir.

Le point de départ de cette institution ou de ce groupe pourrait être le groupe informel ECD-CH initié par M. Marino Ostini. Doté d'un mandat précis du SER et/ou de la CDIP, la mission de ce groupe serait de coordonner et donner une impulsion à l'ECD en Suisse. Il serait composé de représentants de la Confédération, des cantons, des HEP et instituts universitaires, des enseignants et enseignés, et des associations. Il serait logique et judicieux que le coordinateur national ECD du Conseil de l'Europe, relevé de ses fonctions habituelles, soit investi de la direction de ce groupe. Son cahier des charges pourrait être envisagé de la manière suivante :

- assurer la centralisation et la coordination des initiatives ;
- assurer l'échange de l'information ;
- renforcer et favoriser le dialogue; favoriser les partenariats et la coopération ;
- assurer la liaison entre l'éducation formelle (écoles) et informelle (associations, etc.) et entre les niveaux communal, cantonal, fédéral et international ;
- mettre en valeur les initiatives des enseignants et professionnels de terrain ;
- assurer l'évaluation du matériel et des projets produits ;
- renforcer et assurer la réflexion et l'évolution de l'ECD en Suisse ; définir le but et les grandes lignes de l'ECD en Suisse.

Le groupe de référence disposerait, entre autres, du portail www.internet-citizen.ch (ou de tout autre site désigné à cet effet) comme moyen de mise en œuvre. Une newsletter pourrait également être publiée.

Enfin, nous recommandons l'établissement d'un groupe de référence plutôt que d'une institution, afin d'éviter toute nouvelle création institutionnelle. Par souci d'efficacité comme de rationalité, il convient de se baser sur ce qui existe déjà. Nous recommandons donc la Fondation Education et Développement (FED) comme structure d'accueil pour ce groupe de référence. Présente dans les trois régions linguistiques de Suisse, cette fondation offre de nombreux avantages: partenaire privilégié de la Confédération et des HEP et établissements scolaires dans ces domaines, la FED a acquis une précieuse expérience depuis plusieurs années dans le domaine de l'ECD/EDH. Elle constituerait donc un point de liaison idéal entre l'éducation formelle et informelle. Dans la perspective d'un tel accueil, il deviendrait alors peut-être plus efficace de parler « d'éducation aux enjeux mondiaux », comme le fait l'antenne de Lausanne, plutôt que d'ECD/EDH.

Conclusion

Nous avons essayé de montrer dans ce rapport les avatars du concept de l'ECD, et de susciter une réflexion, un débat à ce sujet. Nous sommes ainsi arrivés à la conclusion que l'ECD relevait plus d'une manière de penser que d'un contenu. Nous proposons, en conséquence, de dissocier ce concept de celui de l'éducation citoyenne, afin de

permettre une meilleure application des deux. Dans cette perspective et en fonction de ce que l'on voudra mettre sous le terme d'Education au développement durable, il se pourrait également que la dénomination de l'ECD soit appelée à changer. Enfin, cette réflexion conceptuelle aura permis de comprendre que, dans un tel contexte, tout état des lieux est difficilement réalisable. En conséquence, notre inventaire ne se veut, ni ne peut, être exhaustif.

Les activités organisées dans le cadre de l'Année ont permis à l'Education à la citoyenneté démocratique de bénéficier d'énormes avancées : les promoteurs de l'ECD en Suisse ont pu se rencontrer, échanger et créer de nouveaux partenariats, qu'ils viennent des secteurs de l'éducation formelle ou informelle, de Suisse romande ou de Suisse alémanique. La mobilisation de certaines personnes de l'éducation formelle laisse, en outre, espérer qu'un pôle de réflexion officiel pourrait peut-être bientôt voir le jour à la *Pädagogische Hochschule Aargau*. La création d'une base de données des activités entreprises pourrait également marquer le début d'une coordination de l'ECD en Suisse. L'Année en Suisse a, en ce sens, été un véritable succès: la prise de conscience espérée par le Conseil de l'Europe en lançant cette initiative a bien été effective. Il s'agit cependant de ne pas en rester là et de continuer l'effort entrepris, d'assurer l'effet multiplicateur. Nous recommandons principalement pour ce faire, l'établissement d'un groupe de référence national.

Il nous est parfois arrivé d'être accueilli, lors de nos entretiens, par un « *encore une étude (inutile) ! Ils ont donc de l'argent à Berne !* ». La mobilisation rencontrée pendant l'Année et la réalisation du portail www.internet-citizen.ch permettra peut-être de modifier l'opinion de ces personnes. Afin cependant que notre étude ne reste effectivement pas une « perte d'argent », nous souhaitons que ce rapport soit ce que veut sa définition originelle : non pas un simple « Exposé dans lequel on relate ce qu'on a vu ou entendu »¹⁴⁴, mais un « Lien ou relation entre deux ou plusieurs personnes ou choses »¹⁴⁵. Les propositions et la réflexion conceptuelle amorcée ci-dessus ont été faites dans ce but ; nous espérons qu'elles trouveront un écho favorable tant au niveau des preneurs de décisions que des praticiens et professionnels de terrain.

Marie Lafontaine-Schwarz
Institut de hautes études internationales (HEI)/PSIO, Genève, Suisse
31 Mars 2006

144Le Petit Larousse illustré 1999.

145Ibid.

Bibliographie

L'inventaire a été réalisé sur la base des sites Internet des associations concernées, ainsi que des documents (rapports finals, brochures, etc.) édités par eux. Ces documents et sites ne sont pas mentionnés dans cette bibliographie, et nous renvoyons toute personne intéressée au portail www.internet-citizen.ch

Sources

Conseil de l'Europe

Audigier François, « Concepts de base et compétences-clés pour l'Education à la citoyenneté démocratique », DGIV/EDU/CIT (2000) 23

Batelaan Pieter, « Le nouveau défi interculturel lancé à l'éducation : la diversité religieuse et le dialogue en Europe », Deuxième réunion du Groupe de projet, Strasbourg 20-21 mars 2003, Strasbourg 14 mars, DGIV/EDU/DIAL (2003) 1

Bazin Laurent, « La démocratie ça s'apprend, 2-3 octobre 2003 – 5^{ème} réunion des coordinateurs ECD, 4 octobre 2003, Lucerne, Suisse », Rapport, Strasbourg, 30 janvier 2004, DGIV/EDU/CIT (2003) 39 def 4

Bîrzéa César, « L'Education à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie », DGIV/EDU/CIT (2000) 21

Bîrzéa César, Froumin Isak, Kerr David, Losito Bruno, Mikkelsen Rolf, Pol Milan, Sardoc Mitja, « Etude paneuropéenne des politiques d'Education à la citoyenneté démocratique », Strasbourg, 20 décembre 2004, DGIV/EDZ/CIT (2004) 12 de.

Bulletin de l'éducation (1e), Conseil de l'Europe, N° 16, septembre 2004

Bulletin de l'éducation (1e), Conseil de l'Europe, N° 17, mai 2005

Bulletin de l'éducation (1e), Conseil de l'Europe, N° 18, automne 2005

Carey Liam, Forrester Keith, « Sites de citoyenneté : engagement, participation et partenariats », DECS/EDU/CIT (99) 62 def.2

Comité ad hoc d'experts pour l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (CAHCIT), « Année européenne de la citoyenneté par l'éducation 2005. Apprendre et vivre la démocratie », document d'orientation, Strasbourg, 1 décembre 2004, DGIV/EDU/CAHCIT (2004) 13 rev 4

Conseil de la Coopération culturelle (CDCC), Education à la citoyenneté démocratique, Résolution sur les résultats et conclusions des projets terminés 1997-2000 adoptée par

les ministres de l'Education du Conseil de l'Europe à Cracovie, 15-17 octobre 2000, DGIV/EDU/CIT (2000) 40

Déclaration et programme sur l'Education à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens, Comité des Ministres, 7 mai 1999, Budapest

Déclaration des ministres européens de l'Education sur l'éducation interculturelle dans le nouveau contexte européen, Conférence permanente des ministres européens de l'Education, 21^{ème} session, Athènes, Grèce, 10-12 novembre 2003, MED21-7

Duerr Karlheinz, Spajic-Vrkaš Vedrana, Ferreira Martins Isabel, « Stratégies pour apprendre la citoyenneté démocratique », DECS/EDU/CIT (2000) 16

Forrester Keith, rapport de la Conférence finale, [Strasbourg, 14-16 septembre 2000](#), DGIV/EDU/CIT (2000) 41

Kerr David, « Conférence de lancement de l'Année européenne de la citoyenneté démocratique par l'éducation, 13-14 décembre 2004, Sofia, Bulgarie », Strasbourg, 21 mars 2005, DGIV/EDU/CIT (2005) 2 rev

O'Shea Karen, « Glossaire des termes de l'Education à la Citoyenneté Démocratique. Comprendre pour mieux se comprendre », DGIV/EDU/CIT (2003) 29

O'Shea Karen, « Education à la citoyenneté démocratique : les politiques et les instruments législatifs », Rapport, Séminaire international, Strasbourg, 6 et 7 décembre 2001

Rapport d'activités 2003, « Education à la citoyenneté démocratique 2001-2004 », Direction générale IV – Direction de l'éducation scolaire, extrascolaire et de l'enseignement supérieur, Strasbourg, 24 mars 2004, DGIV/EDU/CIT (2003) 32 rev 3

Rapport d'activités 2002 et mise en œuvre du programme 2003, « Document d'information préparé par le Secrétariat », Strasbourg, 21 février 2003, DGIV/EDU/CIT (2003) 2

Rapport d'activités 2001, Conseil de la coopération culturelle, « Education à la citoyenneté démocratique 2001-2004 », document préparé par le Secrétariat pour le Comité de l'éducation, Strasbourg, 17 septembre 2001, DGVI/EDU/CIT (2001) 33 rev2

Rapport d'activités 1999, Conseil de la coopération culturelle, Projet « Education à la citoyenneté démocratique », document préparé par le Secrétariat, Strasbourg, 14 janvier 2000, DECS/EDU/CIT (99) 54 rev

Rapport d'activités 1998, Conseil de la coopération culturelle, Projet « Education à la citoyenneté démocratique », document préparé par le Secrétariat, Strasbourg, 24 août 1998, DECS/CIT (98) 38 rev

Recommandation 1346 (1997) de l'Assemblée parlementaire relative à l'Education aux droits de l'Homme

Recommandation 1401 (1999) de l'Assemblée parlementaire Education aux responsabilités de la personne

Recommandation Rec(2002)12 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la citoyenneté démocratique

Secretariat, Division for Citizenship and Human Rights Education, "From Policy to Practice. Synthesis report on the 2nd phase of the Education for Democratic Citizenship (EDC) Project 2001-2004, Draft", 28 September 2005, DGIV/EDU/CIT (2005) 24 rev

Steering Committee for Education (CDED), "Item 7.6. Education for Democratic Citizenship and Human Rights. Proposal for a medium-term programme (2006-2009)", 4th meeting, Strasbourg, Monday 17-wednesday 19 October 2005, 20 September 2005, CDED (2005) 17

Steering Committee for Education (CDED), "Item 6.3. Progress Report. Mid-term evaluation of the 2005 European Year of Citizenship through Education. Ad hoc Committee of Experts for the European Year of Citizenship through Education (CAHCIT)", 4th meeting, Strasbourg, Monday 17-wednesday 19 October 2005, 6 October 2005, CDED (2005) 27

Organisation des Nations Unies

Agenda 21, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 Juin 1992

Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le 21^{ème} siècle, « L'éducation : un trésor est caché dedans », 1996

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), « Questions relatives aux droits de l'Homme : Questions relatives aux droits de l'Homme y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'Homme et des libertés fondamentales », 12 décembre 1996, Cinquante et unième session, Point 110 b) de l'ordre du jour, A/51/506/Add.1

Suisse

Amarelle Gabriela, Audigier François, Fallegger Christian, Heimberg Charles, Meyer-Bisch Patrice, Oser Fritz, Ostini Marino, Pedrini Luca, Rickenbacher Iwan, Rosenberg Sonja, Ruffy Victor, Quesel Carsten, « Vivre la démocratie, apprendre la démocratie », Recueil de textes dans le cadre de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation, Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, 2005, 70p.

Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud, Commission Jeunesse et Citoyenneté, Rapport final de la Commission Jeunesse et Citoyenneté à Mme Anne-Catherine Lyon, février 2003, 63p

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Groupe de suivi PECARO, « La citoyenneté dans le PECARO », dossier, 4 juillet 2005, 30p.

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Groupe de suivi PECARO, « Le PECARO en quelques fiches », 24 mars 2000

Eidgenössisches Department für Auswärtige Angelegenheiten, Politische Abteilung IV, « Umsetzungskonzept 2004-2007 vom 26. August 2004 zum Bericht 'Menschenrechtskultur in der Bundesverwaltung': 'Mainstreaming der Menschenrechte' », 15 September 2004, 20p.

Gay Denis, « Antigone, Les parlements de jeunes en Suisse, Vers des espaces jeunes de citoyennetés ? » Enquête, Commission nationale suisse pour l'UNESCO- Berne, Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques- Neuchâtel, 1996, 104p.

Gretler Armin, Mauch Ursula, Salzmann Hans. C., Stadelmann Willi, « Avenir Education Environnement Suisse », Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Etudes + rapports 15B, Berne, 2002, 102p.

Liengme Jean-Jacques, Perritaz Michel, Projet Ressources et Développement, « Education à la citoyenneté au post-obligatoire : comment généraliser des pratiques ponctuelles », Rapport intermédiaire et analyse des résultats du questionnaire adressé aux responsables de l'éducation à la citoyenneté dans les établissements du PO dispensant un enseignement à plein temps, janvier 2006, 7p.

Nicolet Michel et Rouyet Dominique, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, « Colloque 1998-1999 Education aux citoyennetés », Actes, juin 2000

Office fédéral de l'éducation et de la science, « La démocratie ça s'apprend », Colloque sur l'Education à la citoyenneté démocratique en Suisse et en Europe, Lucerne, les 2 et 3 octobre 2003, brochure

Oser Fritz, Reichenbach Roland, « Education à la citoyenneté en Suisse », Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Etudes + rapports 11B, Berne, 2000, 43p.

Oser Fritz, Biedermann Horst, Ullrich Manuela, « Jeunesse et citoyenneté: expériences de participation et compétences individuelles », Analyse de la littérature scientifique et propositions en vue d'une étude empirique à mener dans le cadre du projet 'Education à la citoyenneté démocratique' (ECD) du Conseil de l'Europe, OFES, Berne, 2000, 52p.

Sutter Alex, « L'Education aux droits de l'homme en Suisse – bilan de situation », Abrégé des résultats d'une enquête portant sur les domaines suivants : le perfectionnement en général, les organisations non gouvernementales, les universités, la police, les médias, la coopération au développement et le domaine social, Académie pour les Droits humains, Berne, décembre 1998, 20p

Université de Fribourg, Département des sciences de l'éducation, « Jeunesse et Politique, Deux mondes séparés? », Programme, Congrès scientifique, 2-4 septembre 2004

Travaux

Ouvrages

Audigier François, *L'éducation à la citoyenneté*, Synthèse et mise en débat, Institut National de Recherche Pédagogique INRP, 1999, 127p

Oser Fritz, Biedermann Horst, *Jugend ohne Politik. Ergebnisse der IEA Studie zu politischem Wissen, Demokratieverständnis und gesellschaftlichem Engagement von Jugendlichen in der Schweiz im Vergleich mit 27 Ländern*, Verlag Rüegger, Zürich, 2003, 247p.

Reichenbach Roland, Oser Fritz, *Politische Bildung und staatsbürgerliche Erziehung in der Schweiz, Perspektiven aus der Deutschschweiz und der Westschweiz, L'apprentissage à la citoyenneté et l'éducation civique en Suisse, Perspectives en Suisse alémanique et en Suisse romande*, Universitätsverlag Freiburg Schweiz, Editions Universitaires Fribourg Suisse, 1998, 210p.

Dossiers

Boutin Gérald, Dinello Raimundo, Doise Willem, Hénaire Jean, Lador Yves, Magendzo Abraham, Meirieu Philippe, Osler Audrey, Starkey Hugh, Truchot Véronique, « Droits de l'homme et citoyenneté, Des repères pour agir », *Collection thématique*, Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et à la paix CIFEDHOP, Genève, N°5, juin 1997, 136p.

Fondation Education et Développement, Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement, « Eduquer vers un développement durable », revue Educateur 5.02, dossier, 42p.

Fondation Education et Développement, Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement, « Le Bazar des Z'éducatrices », revue Educateur 9/04, dossier, 24p.

Gessler Monika, „Politische Bildung in der Schule am Beispiel der Kantone Appenzell A.Rh. und I.Rh.“, Maturaarbeit, Interstaatliche Maturitätsschule für Erwachsene St. Gallen, 5. Januar 2005, 33p.

Grossi Verdiana, Truchot Véronique, Vuille Michel, Diop Buuba Babacar, « Culture de la paix : portraits et perspectives, Quelques enjeux sociaux et éducatifs », Collection thématique, Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et à la paix CIFEDHOP, Genève, N°8, juin 2000, 112p.

Syndicat des enseignants romands SER, « L'éducation à la citoyenneté », revue Educateur 13/2002, 29 novembre 2002, pp. 5-18.

Sites Internet

Autorités fédérales de la Confédération suisse (les) : www.admin.ch

Conseil de l'Europe : www.coe.int

<http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration%5Fculturelle/education/E.C.D/>

<http://www.coe.int/T/F/Centre%5FNord%2DSud/>

Organisation des Nations Unies : www.un.org

Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche :

<http://www.sbf.admin.ch/edc/index.html>

Service de lutte contre le racisme: <http://www.edi.admin.ch/frb/index.html?lang=fr>

UNESCO : www.unesco.org

www.unesco.ch

Entretiens

- M. François Audigier, Professeur, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de Genève (Genève, 18 février 2005)
- Mme Monique Prindeviz, Secrétaire générale, Association mondiale pour l'école instrument de paix (Genève, 23 février 2005)
- Mme Helen Sayers, Présidente, Association suisse Valeurs pour vivre (Genève, 23 février 2005)
- M. Gabriel Galice, Directeur, Institut international de Recherches pour la Paix à Genève (Genève, 23 février 2005)
- M. Alfred Fernandez, Président, Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation (Genève, 24 février 2005)
- M. Pierre Varcher, Enseignant, Institut de formation des maîtres-ses de l'enseignement secondaire de Genève, Membre de la Commission nationale Suisse pour l'UNESCO (Genève, 24 février 2005)
- M. Charles Heimberg, Professeur, Institut de formation des maîtres-ses de l'enseignement secondaire de Genève, (ancien) Membre du groupe ECD-CH (Genève, 25 février 2005)
- M. Yannis Papadopoulos, Professeur, Institut d'études politiques et internationales (IEPI), Université de Lausanne (Lausanne, 1 mars 2005)
- Mme Myriam Bouverat, Collaboratrice pédagogique, Fondation Education et Développement (Lausanne, 1 mars 2005)
- Mme Dakmara Ana Georgescu, Coordinateur de projets, Bureau international de l'éducation (BIE) (Genève, 3 mars 2005)

- Mme Isabelle Genoud, Professeur, Ecole de français moderne, Université de Lausanne (Lausanne, 7 mars 2005)
- M. Martin Nathusius, Collaborateur scientifique, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Université de Lausanne (Lausanne, 7 mars 2005)
- Mme Sabine Girardet, Collaboratrice, Enseignement biblique et interreligieux romand ENBIRO (Lausanne, 7 mars 2005)
- Mme Sandrine Bavaud, Collaboratrice, Centre pour l'action non-violente CENAC (Lausanne 7 mars 2005)
- Mme Anna Volz, Collaboratrice scientifique, Office fédéral des assurances sociales/Service de la jeunesse, Membre du groupe ECD-CH (Berne, 10 mars 2005)
- M. Wolfgang Amadeus Bruehlhart, Chef de la section politique des droits humains, Département fédéral des affaires étrangères, Division politique IV (Berne, 10 mars 2005)
- M. Julien Jaeckle, Secrétaire général, Conseil Suisse des activités de la jeunesse CSAJ, Membre du groupe ECD-CH (Berne, 10 mars 2005)
- M. Alex Sutter, Directeur, Humanrights.ch MERS (Berne 10 mars 2005)
- M. Eric Stephen, Collaborateur, Amnesty International (Berne, 11 mars 2005)
- M. Richard Helbling, Secrétaire général, Fondation Education et Développement (Berne, 11 mars 2005)
- Mme Maya Krell, Collaboratrice, Entraide protestante suisse EPER (Zürich, 15 mars 2005)
- M. Rolf Gollob, Professeur, Pädagogische Hochschule Zürich, Membre du groupe ECD-CH (Zürich, 15 mars 2005)
- Mme Sandra Zysset, Collaboratrice, Federas Beratung AG (Zürich, 15 mars 2005)
- Mme Erika Gideon, Présidente, Stiftung Erziehung zur Toleranz SET (Zürich, 16 mars 2005)
- M. Patrice Mayer-Bisch, Professeur et Coordonnateur, Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg (Fribourg, 16 mars 2005)
- M. Fritz Oser, Professeur, Université de Fribourg, Département Erziehungswissenschaften (Fribourg, 16 mars 2005)
- Mme Elena Ippoliti, Human Rights Officer, Bureau du haut commissariat des nations unies pour les droits de l'Homme (Genève 17 mars 2005)
- M. Eugen Müller, Président, Organisation mondiale pour l'éducation et la formation professionnelle (Genève, 24 mars 2005)
- M. Luca Campana, Comptable, Association for Living Values Education International ALIVE (Aigle, 31 mars 2005)
- M. Luca Pedrini, Adjoint du Directeur, Divisione della scuola, Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport, Membre du groupe ECD-CH (Bellinzona, 1 avril 2005)
- M. Marcello Ostinelli, Professeur, Alta Scuola Pedagogica (Locarno, 1 avril 2005)
- Mme Silvia Mitteregger, Cheffe, CH Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit/CH Jugend Austausch (Soleure, 11 avril 2005)
- M. Rolf Walker, Directeur de projet, Jugendstiftung Dialog (Soleure, 11 avril 2005)
- M. Dominik Büchel, Membre du groupe ECD-CH (Berne, 11 avril 2005)
- M. Christian Graf-Zumsteg, Collaborateur, Schulverlag BMLV AG (Berne 13 avril 2005)
- M. Bernard Wicht, Chef des affaires internationales, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP (Berne, 13 avril 2005)

- M. Diego Erba, Directeur, Divisione della scuola, Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport (Berne, 13 avril 2005)
- M. Claude André Ribaux, Consultant, GO AG (Zürich, 25 avril 2005)
- M. Christian Fallegger, Enseignant, Coordinateur ECD pour la Suisse au Conseil de l'Europe, Membre du groupe ECD-CH (Lucerne, 25 avril 2005)
- Mme Gabriela Amarelle, Responsable suppléante, Service de lutte contre le racisme, Membre du groupe ECD-CH (Berne, 26 avril 2005)
- Mme Beatrice Ziegler, Professeur, Institut Wissen und Vermittlung, Pädagogische Hochschule Aargau (Aarau, 19 mai 2005)
- M. Pierre-Alin Tschudi, Enseignant, Membre du groupe ECD-CH (Genève, 1 juin 2005)
- M. Christian Berger, Secrétaire général, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin CIIP (Genève, 7 juin 2005)
- M. Michel Nicolet, Collaborateur scientifique, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin CIIP (Genève, 7 juin 2005)
- Mme Marie-Claire Tabin, Présidente, Syndicat des enseignants romands SER (Lausanne, 3 juin 2005)
- M. Jean-Jacques Liengme, Enseignant (Genève, 14 juin 2005)
- M. Michel Perritaz, Enseignant (Genève, 14 juin 2005)
- M. Victor Ruffy, Membre du groupe ECD-CH (Genève, 20 juin 2005)
- Mme Mireille Grosjean, Chargée de mission pour les échanges, Service de la formation universitaire de Neuchâtel, co-Directrice, Association internationale des éducateurs à la paix ASEPaix (Neuchâtel, 21 juin 2005)
- M. Marco Solari, Enseignant, Institut de formation des maîtres-ses de l'enseignement secondaire de Genève (Genève, 30 juin 2005)
- M. Ramon Martos, Collaborateur, Fondation Suisse d'éducation pour l'environnement FEE (Neuchâtel, 4 juillet 2005)
- M. Ron Halbright, Président, National Coalition Building Institute (Thalwil, 8 juillet 2005)
- M. Rudi Tobler, Collaborateur, Friedensrat (Zürich, 8 juillet 2005)
- M. Andreas Ladner, Professeur, Universität Bern (Zürich, 8 juillet 2005)
- Mme Annalisa Beltrami, Collaboratrice, Jugend debattiert (Berne, 7 juillet 2005)
- M. Peter Bühler, Président, Schweizerische Staatsbürgerliche Gesellschaft SSG (Berne 7 juillet 2005)
- Mme Esther Friedli, Collaboratrice, Swissinfo (Berne, 7 juillet 2005)
- Mme Ruth Widmer, Collaboratrice, Swissinfo (Berne, 7 juillet 2005)
- Mme Tatiana Monney, Collaboratrice, Jeunesses pour l'Europe (Berne, 7 juillet 2005)
- M. Werner Dettli, Collaborateur, Jeunesses pour l'Europe (Berne, 7 juillet 2005)
- Mme Monique Eckmann, Professeur, Haute école du travail sociale HTES (Genève, 12 juillet 2005)
- Mme Ellen Bernhard, Collaboratrice, Swisspeace (Berne, 10 août 2005)
- Mme Ursula Renold, Directrice, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (Berne, 10 août 2005)
- Mme Maud Macho, Chargée de programme, Direction du développement et de la coopération (berne, 10 août 2005)
- M. Oliviero Rätti, Collaborateur pédagogique, Fondation Education et Développement, Entretien téléphonique (29 août 2005).

ANNEXES

Annexe 1: Questionnaires

Questionnaire semi-ouvert
Questionnaire ouvert
Halboffener Fragebogen
Offener Fragebogen
Half Open Questionnaire

Annexe 2 : Atelier du 24 mars 2006

Programme
Procès-verbal

Annexe 3: Atelier du 21-22 avril 2005

Poznyak Svitlana, *Workshop on Citizenship, Human Rights and Peace Education*, 21-22 April 2005, Geneva, Switzerland, Report, 15p.

Annexe 4 : Lettre adressée à M. Hans Ulrich Stoeckling par le OHCHR, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, 9 janvier 2006

Lettre adressée à M. Hans Ulrich Stoeckling, Conseiller d'Etat et président de la CDIP, par Mme Louise Arbour, Haut Commissaires des Nations Unies aux droits de l'Homme, M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, et M. Terry Davis, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, 9 janvier 2006